



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

*Séance du
Lundi 27 mai 2019 – 18 h 00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

18H00

Ordre du Jour

Approbation des procès-verbaux des séances des 20 mars et 8 avril 2019

COOPERATION INTERCOMMUNALE

1. Communauté de communes Grand-Figeac – Définition des compétences suite à la fusion du 1^{er} janvier 2017
2. Communauté de communes Grand-Figeac - Projet de création d'un syndicat mixte départemental « voie verte »
3. Communauté de communes Grand-Figeac - GEMAPI – Adhésion au syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

ESPACES PUBLICS & CADRE DE VIE

4. Contrat cadre 2019/2021 Bourg-Centre Occitanie – Approbation

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

5. Maison de Santé Pluridisciplinaire – Conclusion d'un bail avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires du Grand-Figeac
6. Centre Social et de Prévention – Rapport d'activités 2018

DOMAINE DE LA COMMUNE

7. Avenue de Ratier – Réseau électrique – Constitution d'une servitude pour distribution d'électricité

ENVIRONNEMENT

8. SYDED du Lot – Programme d'interventions 2019
9. Zone d'activités de Lafarrayrie – Autorisation de déversement d'eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement collectif – Redevance d'assainissement
10. Étude et mise en œuvre d'un système d'alerte local des crues sur le ruisseau de Planioles – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

VŒU

11. Vœu relatif à la gare SNCF de Figeac

QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **André MELLINGER**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mai 2019.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB (à partir du point 2), SERCOMANENS, BALDY, LUCIANI, SOTO, BRU, LAPORTERIE, GAREYTE, CAUDRON, LUIS, LAVAYSSIERE, LAJAT, BODI, LARROQUE, PONS, ROUSSILHE, FAURE, GONTIER, BROUQUI, DUPRÉ, SZWED, DARGESEN, PRAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. MALVY à Monsieur le Maire, Mme BERGÈS à Mme GONTIER, Mme BARATEAU à M. SZWED.

Absents excusés : Mme COLOMB (pour le point 1), Mme GENDROT.

Secrétaire de séance : Mme GONTIER.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mesdames BERGÈS et GONTIER et de Messieurs BROUQUI et DUPRÉ : « Nous élus sur la liste Vivre Figeac, vous informons de notre désir de scinder notre « groupe » en deux composantes. Nous souhaitons ainsi clarifier nos positionnements respectifs et acter l'orientation politique en faveur de la majorité présidentielle de Philippe BROUQUI et Stéphane DUPRÉ. Ce deuxième groupe portera le nom de « La République Ensemble Figeac ». Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette décision et de porter cette information à l'ensemble du conseil municipal ». Monsieur le Maire explique que l'information est maintenant portée à connaissance et précise qu'ils peuvent se nommer comme ils le souhaitent mais que cela ne constituera aucunement un groupe.

M. SZWED remarque que les procès-verbaux des deux dernières séances ne peuvent être approuvés puisqu'ils n'ont pas été annexés à l'envoi des documents.

Après vérification Monsieur le Maire propose d'inscrire leur approbation sur l'ordre du jour de la prochaine séance et de faire vérifier le bon fonctionnement de la plateforme de dématérialisation des documents de séance.

M. SZWED note au passage le nombre de conseillers municipaux qui se sont intéressés à ces procès-verbaux.

Monsieur le Maire précise qu'il a lu ces procès-verbaux en format papier et que les secrétaires respectifs également. Ils sont donc au moins trois.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour comportera deux questions diverses : l'une concernant la gare SNCF de Figeac (vœu du Conseil Municipal) et l'autre concernant un débat sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes.

Les procès-verbaux des séances des 20 mars et 8 avril 2019 n'ont pu être adoptés en raison de la non-réception desdits documents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC – DÉFINITION DES COMPÉTENCES SUITE À LA FUSION DU 1^{ER} JANVIER 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17,

VU la notification par le Président du Grand-Figeac en date du 27 mars 2019 de la délibération du Conseil Communautaire n°136/2017 du 26 septembre 2017 ayant pour objet la définition des compétences suite à la fusion du 1er janvier 2017 et son annexe,

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici de prendre acte de la fusion des quatre communautés de communes. La commune, en tant que telle n'a pas compétence pour revenir dessus.

M. SZWED est étonné de prendre connaissance, en mai 2019, au niveau du Conseil Municipal. On doit maintenant donner un avis favorable à l'adoption des compétences du Grand-Figeac elles-mêmes définies en septembre 2017. Il est étonné que le bureau communautaire ne se soit pas soucié de faire passer cela aux conseils municipaux auparavant.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque. Il note toutefois que trois des quatre membres de son

groupe font partie du conseil communautaire et qu'ils sont forcément au courant. Il en est de même pour le groupe « Vivre Figeac ». Ce qu'il veut dire c'est que cela n'est pas un fait nouveau. Il est simplement porté ici à l'ordre du jour à la demande de l'administration comme cela se fait toujours. L'administration préfectorale met en place, en suivant la loi, un certain nombre de procédures. Il s'agit de la fusion de 4 communautés qui n'avait pas un caractère spécialement volontaire pour la 4^{ème} qui est celle se situant autour de Latronquière. On constate d'une part la fusion au 1^{er} janvier et d'autre part l'addition des compétences en attendant qu'il y ait un vrai débat de « toilettage » qui s'instaure au sein du Conseil Communautaire afin de définir l'intérêt communautaire. Monsieur le Maire précise que la décision est considérée comme étant favorable en l'absence de délibération du Conseil Municipal au terme de trois mois.

M. SZWED indique qu'il ne parle pas de fond car Monsieur le Maire sait qu'il est favorable à un « toilettage » des compétences promis par le Président du Grand-Figeac depuis sa prise de fonction début 2018. Il parle de la forme : il est anormal que cet acte administratif n'ait pas été réglé dans les plus brefs délais au lieu d'attendre un an et demi avant d'émettre un avis favorable à l'adoption des compétences. Une fois de plus les actes administratifs ne sont pas assez suivis pour avoir la réactivité voulue.

Monsieur le Maire invite M. SZWED, sans douter qu'il le fera, à en faire part lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu prochainement. Personnellement, il n'est pas en charge des Affaires Générales du Grand-Figeac. Cela relève de l'administration du Grand-Figeac. Il assiste demain à une réunion des vice-présidents de la communauté de communes à laquelle il ne manquera pas de faire part de la remarque au président. Il invite d'autre part M. SZWED à le faire remarquer personnellement.

M. SZWED indique qu'au titre de 1^{er} vice-président du Grand-Figeac, Monsieur le Maire est en charge des Affaires Générales et doit par conséquent s'occuper de ce genre de chose.

Monsieur le Maire précise qu'il est Vice-Président en charge des finances et de la santé comme cela est indiqué sur l'intitulé de sa délégation. Il était en charge des Affaires Générales lors du précédent mandat. Il a simplement délégation du président en son absence. Il n'est nullement chargé de vérifier l'application des délibérations : c'est le Président qui s'en charge. Il le lui rappellera ainsi qu'au Directeur Général des Services, mais ce n'est pas ici le lieu.

Mme GONTIER indique que non seulement nous avons la chance d'avoir un maire qui est 1^{er} vice-président de la communauté de communes mais nous avons 21 représentants de la commune qui siègent au Conseil Communautaire. Il est effectivement un peu dommage de « botter en touche » en disant que l'on ne peut pas intervenir sur ce qui est fait au niveau intercommunal. Dans ce cas, cela ne sert à rien que nous y soyons représentés avec ce poids. Entre autres, cela fait tout de même plusieurs fois que cette problématique de « mise à plat des compétences » est évoquée. C'est peut-être l'occasion de dire qu'il faut que ce travail soit fait. Il avait même été évoqué, il y a deux ans maintenant, de faire quelque chose qui ressemblerait à une brochure de présentation des compétences pour l'ensemble de la population. Nous savons tous, pour en avoir discuté à maintes reprises, qu'il est très compliqué pour les citoyens de se repérer dans l'enchevêtrement des compétences. Cela peut donc être une interpellation du conseil communautaire et des 21 élus communautaires du conseil municipal vis-à-vis du Grand-Figeac qui peut être porté par le 1^{er} Vice-Président que nous avons la chance d'avoir autour de la table.

Monsieur le Maire demande si Mme GONTIER souhaite qu'il fasse voter une motion de défiance.

Mme GONTIER répond que si elle avait voulu cela elle aurait évoqué ce terme, chose qu'elle n'a pas faite.

Monsieur le Maire prend acte de la demande et explique qu'il est prêt à la relayer auprès du Président du Grand-Figeac. Concernant l'absence des comptes rendus des conseils communautaires qui est dû, comme Mme GONTIER le sait, à une faiblesse récurrente du personnel administratif puisque la mise en place de la communauté de communes s'est faite avec le minimum de moyens. Cela paraît peut-être ridicule de dire comme cela mais c'est le principe des compétences transférées. Ce ne peut être qu'au fur et à mesure que l'administration s'étoffe que cela sera possible. On ne peut s'émouvoir de l'augmentation du tableau des effectifs d'un côté et de l'autre que les missions ne soient pas aussi rapidement accomplies que cela le devrait. Concernant la brochure d'information dont Mme GONTIER parle, il est d'accord avec elle sur le fait qu'il la faudrait mais le personnel manque pour s'occuper de cela. Il ne peut donner d'autre réponse car il n'a pas la faculté d'avoir une planche à billets pour pouvoir créer un poste sans finances.

Mme GONTIER est d'accord sur les difficultés administratives qui peuvent être soulevées mais la mise à plat des compétences est tout de même un travail de nature politique. Ce n'est pas le personnel qui est en cause. D'autre part, il peut y avoir des difficultés de fonctionnement avec le Grand-Figeac liées à de multiples raisons. Par contre, Monsieur le Maire a évoqué le fait de délibérations qui pouvaient être retirées de l'ordre du jour parce que l'on ne se prononçait pas dessus cela voulait dire que l'on consentait. Elle revient donc sur la question posée. Monsieur le Maire a

proposé de débattre en « Questions diverses » sur l'eau. Initialement, le questionnement n'était pas là-dessus mais était de dire que le débat était trop important pour que l'on ne passe pas, a minima, une délibération au Conseil Municipal. Nous n'avons toujours pas de délibération au Conseil Municipal. Nous allons nous retrouver dans la même situation : valider ad hoc quelque chose sur lequel nous n'aurons pas eu de mot à dire initialement. Même si le débat sur l'eau est très intéressant, dommage qu'il se trouve en « questions diverses ». Son vœu est de faire appel aux principes démocratiques que Monsieur le Maire possède. Elle demande que soient évoqués au minimum pourquoi cette délibération n'est pas à l'ordre du jour et quels sont les intérêts et les avantages qui sont envisagés dans ce transfert de compétences qui puisse justifier qu'on le fasse passer en force de cette façon sans proposer de débat.

Monsieur le Maire répond que cela sera débattu tout à l'heure au moment des « questions diverses ». Un point après l'autre. Cela fait bien partie du débat. Cela obligera tout le monde à rester jusqu'à la fin.

Mme GONTIER pense que ce n'est pas le moment en « questions diverses ».

M. BROUQUI indique qu'effectivement, il aurait préféré aborder ce point sous forme de délibération. Il sait que cela doit être validé avant le 30 juin et que l'on ne pourra pas faire de commission avant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adoption des compétences statutaires du Grand-Figeac telles qu'elles sont rédigées dans le document annexé à la délibération précitée.

Voté par 19 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Mme BERGES, Mme GONTIER, M. BROUQUI, M. DUPRÉ, M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT, Mme BARATEAU).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC - PROJET DE CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL « VOIE VERTE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la notification par le Président du Grand-Figeac en date du 27 mars 2019 de la délibération du Conseil Communautaire n°011/2019 du 31 janvier 2019 ayant pour projet la création d'un syndicat mixte départemental « Voie Verte »,

Considérant les compétences statutaires du Grand-Figeac en matière de

- « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire »
- « Promotion du tourisme : Étude, acquisitions, et/ou réalisation d'opérations d'aménagements structurant d'intérêt communautaire en faveur du développement touristique. Peuvent être qualifiées d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire les opérations ou équipements dont le rayonnement dépasse le territoire communautaire et/ou présentent un caractère innovant »,

M. BRU demande à M. CAUDRON de préciser l'objet du syndicat mixte.

M. CAUDRON explique qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert sur les voies vertes. C'est-à-dire que deux vallées sont concernées : la vallée de la Dordogne qui se trouve sur un seul territoire de communauté de communes (CAUVALDOR) et la vallée du Lot qui se trouve sur quatre territoires de communautés de communes. Syndicat ouvert signifie que plusieurs autres voies pourraient être créées par la suite à la demande du syndicat mixte lui-même. Le syndicat a des statuts, du personnel et des élus qui représentent les différentes parties des territoires concernés. Ce syndicat regroupe le Département du Lot et les communautés de communes concernées par les voies vertes le long des vallées de la Dordogne et du Lot. C'est le Département du Lot qui a la plus grande gouvernance dans ce syndicat au vu des financements. En clair, il finance la moitié des investissements et également du fonctionnement à l'intérieur du syndicat. Le but est de créer une voie verte depuis Capdenac-Gare jusqu'à Duravel qui ne sera pas « vélo-route » mais bien uniquement « voie verte » c'est-à-dire aucun véhicule motorisé circulant à l'intérieur. Les touristes et les habitants de la région pourront donc profiter d'un linéaire d'environ 130 km le long du Lot et de la Dordogne. Le tronçon se situant sur notre territoire fait environ 60 km (de Capdenac-Gare à Larnagol).

M. SZWED explique qu'il est important, il est vrai, d'adhérer à ce syndicat mixte ne serait-ce que pour être soutenu dans ce projet qui est conséquent pour le Grand-Figeac. Étant très sensible à la priorisation des projets aussi bien municipaux qu'intercommunaux, il s'interroge par ailleurs sur la priorité donnée à cet investissement conséquent qui va représenter 5 millions d'€ au minimum sans

parler du coût d'entretien annuel de cette voie verte. Puisque cela a été décidé par le Grand-Figeac, il faut être solidaire sur cette opération. Néanmoins, il souhaiterait savoir pourquoi depuis la date de création de ce syndicat (juin 2018) les élus n'ont pas été informés voire consultés par nos Conseillers Départementaux sur sa création.

Monsieur le Maire indique que le syndicat n'est toujours pas créé puisqu'il faut que l'ensemble des collectivités se prononcent. Nous en sommes au stade du projet qui a été présenté. Le Grand-Figeac s'est prononcé. Il faut maintenant que cela soit ratifié par les communes. Le syndicat pourra alors se mettre en place et se réunir afin de pouvoir commencer à réaliser les études, demander les subventions, etc... Nous sommes aujourd'hui toujours dans la phase préliminaire tant que tout le monde n'a pas décidé, ce qui est tout à fait normal.

M. SOTO ne souhaite pas revenir sur le débat qui a eu lieu à Lacapelle-Marival sur ce sujet mais il y a tout de même des points à dire pour que tout le monde ait la vision exacte du problème. En tant qu'écologiste, il ne peut pas accepter que l'on déferre une voie ferrée. Cette voie était spécialisée dans le transport de marchandises avec la possibilité d'avoir des convois de 6 000 tonnes. Programmer la voie verte veut dire un enterrement total de ce trafic voie ferrée entre Cahors et Capdenac-Gare. On ne reviendra pas en arrière, cela est certain. Pour lui, ce n'est pas un projet de développement durable. Il pense d'ailleurs que les générations futures ne nous féliciteront pas de cette décision d'autant que nous avons vu pas mal d'organismes et en particulier les cyclos qui se contentent d'une vélo-route qui est celle de la voie de halage qui existe le long de la rivière Lot et qui, par ailleurs, se poursuivra dans l'avenir. M. SZWED parle de 5 millions d'€, mais il aimerait que ce ne soit que 5 millions d'€ car il s'agit plutôt de 10 millions sur la partie seule qui concerne la communauté de communes. Concernant la grande voie, cela tournera autour de 30 à 40 millions d'€. C'est le contribuable local qui va devoir payer alors que si cela avait été transféré au Réseau Ferré de France c'était la Région et l'État qui en auraient supporté le coût. Nous aurions fait un pas vers le futur au niveau des marchandises et mobilités. Il pense que ce n'est pas la peine d'insister en cette période au vu des débats sur le climat et de toutes les dérives qui nous poussent à prendre ce type de décision. Pour lui « voie verte » signifie « coup de peinture verte » mais qui concrètement n'amènera pratiquement rien sur le plan touristique et local. Pour lui cela est obsolète et il maintient ses positions sur ce syndicat. On aurait pu ne pas le créer et indique qu'il votera contre la création de ce syndicat, surtout qu'il va impacter lourdement le contribuable local.

Mme GONTIER explique qu'à partir du moment où le syndicat est créé, il faut être parmi ceux qui vont travailler dessus. Deux regrets : d'une part celui qu'il n'y ait pas eu une réflexion basée sur la mixité des usages avec la possibilité d'envisager de travailler autrement et de maintenir d'autres types de transports sur ce parcours et d'autre part celui que les statuts ne prévoient absolument pas la participation des organismes associatifs et de citoyens dans des étapes de réflexion et de suivi de ce qui va être mené.

Mme SERCOMANENS maintient la position qu'elle avait exprimée lors du Conseil Communautaire de Lacapelle-Marival. Elle s'étonne que l'on demande au Conseil Municipal de délibérer après le Conseil Communautaire même si on lui explique que cela est normal. Elle s'était positionnée contre cette voie verte et ne souhaite pas redévelopper les arguments de M. SOTO. Elle ne donnera pas un avis favorable à cette adhésion.

Mme LAJAT indique qu'elle a le même avis à ce sujet et pose la question suivante : si le Conseil Municipal vote contre, que ce passera-t'il par rapport au Grand-Figeac ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne se passera pas grand-chose.

M. PONS souhaite rappeler que le Département du Lot avait commencé à porter un projet concernant les voies navigables qui concerne notre communauté de communes. Il souhaiterait savoir si ce projet est enterré sur notre itinéraire de communauté de communes ou s'il sera maintenu en parallèle de ce projet de voie verte.

M. PRAT abonde dans le sens des propos tenus par Mme SERCOMANENS et M. SOTO car il pense qu'à ce jour, il y a d'autres priorités. Il votera également contre uniquement au vu des difficultés financières du Grand-Figeac. Il note par ailleurs que depuis le début de la séance du Conseil Municipal, il a l'impression de se trouver en séance du Conseil Communautaire. On parle trop souvent du Grand-Figeac au sein du Conseil Municipal.

M. BROUQUI indique qu'il votera également contre cette adhésion. Il lui semble que la voie navigable lancée les années précédentes était plus favorable au niveau touristique et il est dommage que l'on la laisse tomber au bénéfice de la voie verte qui coûtera une fortune. Il y aurait d'autres choses à faire avec l'argent que l'on va dépenser sur ce projet.

M. CAUDRON souhaite répondre sur des points techniques car l'on peut débattre ensuite sur l'intérêt d'une voie verte. Personnellement il pense qu'il s'agit du projet le plus fantastique qu'il y ait eu à voter depuis des années d'un point de vue touristique. Cette voie a été déclarée fermée par la SNCF sans aucun élu n'ait voté pour cela. C'est bien la SNCF divisée en plusieurs filiales qui a décidé la fermeture de cette voie et ce, depuis plus de 10 ans. La Fédération Nationale des Usagers du

Transport a alors décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. Cela a duré pendant des années. La décision de débouter la FNAUT a été prise en 2016 par le Tribunal de Bordeaux. Ce qui veut dire que maintenant la décision est actée : la voie est fermée. Il y a donc deux solutions. La 1^{ère} est celle de laisser la voie telle qu'elle est aujourd'hui et si le besoin se fait ressentir de la rouvrir dans 10 ou 20 ans : nous retrouverons une voie dans un état absolument épouvantable (rails, traverses et également ouvrages d'art tels que ponts, viaducs ou tunnels). Il rappelle à ce sujet que depuis des années SNCF réseaux ne fait qu'une seule chose tous les 6 ans : organiser une inspection car leur objectif n'est pas de réparer mais de veiller à ce que les ouvrages d'art ne tombent pas, par exemple, dans la rivière ou sur une route. Les coûts sont très difficiles à calculer. La voie verte est beaucoup plus que le chemin de fer. Pour notre territoire on peut estimer cela entre 3 et 4 millions d'€. Ceci dit, il y a une répartition entre les différentes communautés de communes et le Département du Lot. À l'heure d'aujourd'hui, on ne peut pas calculer le coût qui va incomber au Grand-Figeac pour la simple raison qu'il faut d'abord créer le syndicat mixte pour demander les subventions dont on ignore les montants. Contrairement à M. PONS, il pense que pour la navigation sur la rivière Lot, ce ne pourra qu'être bénéfique. Il rappelle tout de même que le problème qui se pose pour la navigation sur le Lot concerne en particulier les métaux lourds à Decazeville et la centrale hydro-électrique de Cajarc. Il est donc très difficile de rouvrir la navigation sur la rivière Lot dans l'état actuel des choses. D'autre part, il y a un nouveau projet de centrale électrique sur le Lot qui amènerait de nouveau une transformation de la rivière et qui permettrait ainsi une meilleure navigabilité jusqu'à Capdenac-Gare. Il rappelle que grâce à des négociations avec le Département du Lot, le tunnel de la Batellerie va être intégré dans le linéaire de la voie verte. Ce tunnel qui remonte à la seconde moitié du 19^{ème} siècle permettait de couper et gagner du temps entre le Cingle et Capdenac-Gare. Il n'a jamais véritablement servi puisque le train était plus rapide. Il s'agit d'un ouvrage d'art remarquable récupéré dans le cadre de la voie verte et qui ne pourra qu'amener des idées à ceux qui veulent continuer la navigation sur le Lot.

M. SOTO indique qu'il est vrai que la SNCF a fait fermer cette voie vers 1998 à 2000. Cela s'était poursuivi jusqu'en 2003 par un train touristique géré par les cheminots eux-mêmes avec un parcours entre Capdenac et Saint-Cirq-Lapopie. Il faut préciser qu'il y a eu beaucoup d'actions pour refuser la fermeture de cette voie. Nous en arrivons aujourd'hui au point que l'on connaît. Concernant la navigation sur la rivière Lot, il s'agit là d'un très beau projet de navigabilité qui s'étend de la Gironde jusqu'au cœur du Massif Central. Il faut savoir qu'il n'y a pas que le problème de l'écluse de Penchot qui est polluée et dont il va d'ailleurs y avoir une solution, mais c'est qu'il faut également réaliser 28 ou 32 écluses. Il s'agissait d'un énorme programme financé par l'Europe, la Région et le Département. L'Europe a coupé ses financements, la Région et le Département n'ont pas pu suivre ce qui a tout stoppé. Il rappelle qu'il y a trois mandatures de cela, au tout début de la communauté, les services du Département du Lot nous avaient présenté la réalisation de ces nouvelles écluses et avaient demandé aux communes lors d'une réunion à Faycelles la manière dont elles voulaient se rattacher à la navigabilité sur le Lot. Effectivement, cela était un plus touristique évident comme cela fonctionne aujourd'hui jusqu'à Bouziès et Saint-Cirq-Lapopie. Il aurait donc fallu le poursuivre. Aujourd'hui cela est stoppé car nous n'avons plus les financements. Nous allons vers des financements « voie verte » et il craint que dans 5 ou 10 ans on en reparle encore.

M. CAUDRON explique que différentes réunions ont eu lieu pendant deux jours avec les différentes parties prenantes (cheminots, associations ayant géré la voie pendant quelques années...). Tout le monde a pu s'exprimer. L'association qui gérait cette voie était venue expliquer la raison pour laquelle ils ont dû arrêter pour une raison simple : on leur demandait de changer 4 000 traverses et ils n'avaient pas les fonds pour le faire. Il faut imaginer ce que cela donnera dans 20 ans ! Pendant les quelques années où il y aura eu la voie verte nous aurons au moins entretenu les ponts, les tunnels et les viaducs. On aura défermé mais le linéaire restera.

M. BROUQUI indique que tout le monde a bien acté le fait que la voie ferrée était fermée. Le problème est que si l'on met l'argent sur la voie verte, on condamnera la part financière devant aller sur le projet de voie navigable. On ne pourra pas faire les deux. Il s'agit d'un choix politique auquel il s'oppose.

Mme GONTIER revient sur les montants annoncés qui ont été prévus à minima. On oublie tout ce qui est charge de fonctionnement qui atteignent quasiment 1 million d'€ par an. Les annonces faites officiellement sont bien sous-estimées par rapport à quelque chose dont on nous annonce en plus que cela a été estimé au plus bas. Pour répondre à M. PRAT, il est normal que l'on parle ici de cela car c'est le Grand-Figeac qui l'a décidé. On le valide et on en paiera donc une partie.

Monsieur le Maire propose d'en reparler dans 20 ans afin de voir si cela se fait ou pas. On se dira peut-être que c'est une bonne chose ou que cela ne s'est pas fait parce que ce n'était pas une bonne idée et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat mixte Voies Vertes du Lot pour l'aménagement de voies vertes sur son territoire.

Voté par 16 voix POUR, 10 voix CONTRE (Mme Sercomanens, M. Soto, Mme Lajat, M. Bodi, Mme Bergès, Mme Gontier, M. Brouqui, M. Dupré, Mme Dargegen, M. Prat) et 2 ABSTENTIONS (M. Szwed, Mme Barateau).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC - GEMAPI – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CÈRE AVAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la notification par le Président du Grand-Figeac en date du 27 mars 2019 de la délibération du Conseil Communautaire n°121B/2018 du 25 septembre 2018 ayant pour objet la compétence GEMAPI et l'adhésion au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval,

Considérant les compétences statutaires du Grand-Figeac en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018,

Monsieur le Maire est désolé pour M. PRAT mais il s'agit encore du Grand-Figeac. Cela veut dire que d'un côté, on reproche aux communes de ne pas être assez intéressées par ce qui se passe au Grand-Figeac et de l'autre, lorsque l'on leur demande de se prononcer (certes a posteriori il l'entend bien), sur des modifications de compétences, on en parle quand même.

Mme GONTIER indique qu'elle est tout à fait favorable à la GEMAPI car on ne peut faire autrement. Par contre, ce qui lui pose problème est l'instauration d'une nouvelle taxe qui va avec que nous devons payer pour la 1^{ère} fois en 2019. Elle rappelle que tout le monde est assujéti à la taxe GEMAPI, aussi bien les ménages que les entreprises, et que cela va peser sur les taxes locales. Même si la taxe d'habitation est amenée à disparaître, pour le moment, elle va porter sur cette dernière mais aussi sur les taxes foncières. Nous allons donc assister à une augmentation de la fiscalité. Cela n'est pas très acceptable. On nous fait payer pour exercer cette compétence qui était ailleurs auparavant.

Monsieur le Maire est d'accord et complète en disant que la compétence était mal exercée par l'État qui s'en est défaussé en nous « refilant le bébé ».

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

Voté par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Bergès, Mme Gontier).

CONTRAT CADRE 2019/2021 BOURG CENTRE OCCITANIE – APPROBATION

Chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Cette nouvelle politique est ciblée :

- ✓ en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux,
- ✓ vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- ✓ enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton avant la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013).

Elle vise à accompagner les communes concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement et s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

Le projet de contrat Bourg Centre Occitanie proposé à votre approbation a ainsi pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Lot, la commune de Figeac, la Communauté de Communes Grand-Figeac et le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne avec pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Figeac vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- ✓ la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- ✓ le développement de l'économie et de l'emploi,
- ✓ la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat,
- ✓ la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

l'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le projet de contrat est structuré de la manière suivante :

- ✓ Une présentation du contexte et des enjeux (article 2) avec, notamment, une synthèse du diagnostic ayant permis de cibler les principaux enjeux (pages 11 à 18) ;
- ✓ Une présentation de la stratégie de développement et de valorisation (article 3) découlant de ce diagnostic;
- ✓ La déclinaison en actions de cette stratégie (article 4) synthétisée par le tableau suivant :

Le projet de développement et de valorisation		Projet (2019-2021)	Moyen terme	Long terme
<i>Axe stratégique 1 : Améliorer la qualité de vie en ville</i>				
Action 1 : <i>Développer une offre adaptée à la rénovation du bâti</i>	<i>1.1.1 Mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) en centre-ville</i>			
	<i>1.1.2 Réhabilitation de la Maison médiévale rue Séguier</i>			
Action 2 : <i>Organiser le déplacement alternatif à la voiture</i>	<i>1.2.1 Aménagement de nouveaux parcours cyclables</i>			
	<i>1.2.2 Restructuration du réseau de transports publics urbains</i>			
	<i>1.2.3 Réaménagement de l'arrêt central du réseau de transports publics urbains</i>			
	<i>1.2.4 Aménagement de nouveaux parkings de proximité (parking gare et parking des Carmes)</i>			
Action 3 : <i>Requalification des espaces verts en ville et des</i>	<i>1.3.1 Aménagement du site classé des Pratges en espace de loisirs</i>			
	<i>1.3.2 Requalification des espaces verts en ville –Les Terrasses du Puy</i>			

<i>entrées de ville</i>	<i>1.3.3 Requalification de l'entrée de ville ouest</i>			
Axe stratégique 2 : Conforter le pôle de service et commercial du centre-ville				
Action 1 : Modernisation des équipements	<i>2.1.1 Aménagement du parvis du centre Hospitalier dans le cadre de la restructuration des services</i>			
	<i>2.1.2 Poursuite de la réhabilitation des toilettes publiques et cheminements piétonniers Quai Foch</i>			
Action 2 : Soutien à l'activité commerciale du centre-ville	<i>2.2.1 Seconde tranche de déploiement de la refonte signalétique</i>			
	<i>2.2.2 Mise en place d'un dispositif d'incitation à la restauration des vitrines et enseignes commerciales</i>			
	<i>2.2.3 Mise en valeur paysagère des escaliers du Calvaire faisant la liaison avec le Boulevard Juskiewenski</i>			
Axe stratégique 3 : Consolider la vocation patrimoniale et touristique				
Action 1 : Mise en valeur du patrimoine urbain	<i>3.1.1 Poursuite du dispositif d'aide à la restauration des façades</i>			
	<i>3.1.2 Restauration des remparts de la ville</i>			
Action 2 : Aménagement des espaces publics de qualité	<i>3.2.1 Aménagement de la place Carnot</i>			
	<i>3.2.2 Aménagement qualitatif de l'Avenue Joffre/Quai Bessières</i>			
	<i>3.2.3 Place de la Raison</i>			
Action 3 : Accompagner le développement touristique	<i>3.3.1 Modernisation du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine</i>			
	<i>3.3.2 Aménagement d'un cheminement piéton entre le centre-ville et le domaine du Surgié</i>			
	<i>3.3.3 Travaux de modernisation du domaine touristique du Surgié</i>			
	<i>Fiche action Grands Sites (pour mémoire)</i>			

- ✓ Les fiches descriptives (article 5) de chacune de ces actions avec leur planification temporelle (pages 24 à 58);
- ✓ L'articulation et la complémentarité du projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire (article 6) ;
- ✓ Les axes prioritaires d'intervention des partenaires (articles 7 à 14) ;
- ✓ Le dispositif de gouvernance (article 15).

Vous noterez qu'ont acceptés de s'associer à cette démarche en tant que signataires :

- La Caisse des Dépôts et consignations –Banque des Territoires ;

- L'Établissement Public Foncier d'Occitanie ;
- Le CAUE du Lot ;
- L'association Stes et Cités Remarquables de France.

Je vous propose d'en délibérer.

M. SZWED explique qu'en lisant ce contrat cadre, il a pu y relever de bons projets intéressants pour le développement de l'économie et du territoire de façon générale. Il déplore qu'une fois de plus, ils aient peu été sollicités et pas associés aux réunions de réflexion sur ce plan d'actions. Si la démocratie locale avait eu lieu, ils auraient pu participer un peu plus à son élaboration. Cela est assez dommage car toutes les bonnes idées sont à prendre.

Monsieur le Maire répond qu'en le relisant de son côté, il se demande quel est le sujet qui n'a pas été abordé : opération programmée de l'amélioration de l'habitat OPAH RU en centre-ville (abordé en commission Urbanisme et réunion à venir avec toutes les personnes concernées), réhabilitation de l'immeuble rue Séguier (cela a fait l'objet d'une délibération lors de son acquisition par la commune pour que ce bâti ne reste pas à l'état de ruine), aménagement du nouveau parcours cyclable (cela a été abordé dans la commission transports et notamment avec des citoyens via l'association La Roue Fédère ainsi que d'autres usagers), restructuration du réseau de transports publics urbains (comité de pilotage avec le transporteur, des usagers et le bureau d'études ITER qui nous aide sur ce dossier), parkings de proximité (sujet abordé plusieurs fois avec les projets en cours de développement sur les sites de la gare et des Carmes), les Pratges (dossier également abordé avec un début de réaménagement concernant le skate-park), terrasses du Puy (dossier largement abordé depuis des années), requalification de l'entrée ouest de la ville route de Cahors (ce dossier a fait également l'objet de débat), parvis du Centre Hospitalier (cela n'a échappé à personne que l'hôpital est actuellement en réaménagement), les toilettes publiques (cela fait l'objet de discussions en commissions de travaux et d'urbanisme en collaboration avec les Bâtiments de France pour celles des quais Foch), la signalétique, la restauration de façades et modernisation des enseignes commerciales, les escaliers du Calvaire, les remparts de la ville, la place Carnot, l'aménagement de l'avenue Joffre et du quai Bessières ont également largement été abordés. Quant à la place de la Raison, il ne compte même plus les années sur lesquelles cela fait l'objet de réflexions. Ne parlons pas de la modernisation du Domaine du Surgié sur lequel nous avons eu de larges débats ici-même. Peut-être que le texte n'a pas été vu en finesse et en relecture en commission ligne par ligne mais tous les sujets qui s'y trouvent ne sont pas une découverte.

M. SZWED pense qu'il parle le français et répète qu'il a dit qu'il y avait de bonnes idées dans ce contrat. Il a également dit qu'ils n'avaient pas été assez sollicités et non qu'ils n'avaient pas été sollicités en commission. Concernant un projet aussi important, la moindre des choses aurait été de présenter à l'ensemble des conseillers municipaux le contrat avant qu'il soit ficelé et proposé tel quel en Conseil Municipal. Il y a d'autres groupes que le groupe majoritaire qui peuvent avoir des idées à rajouter. Cela mérite un débat lors d'une séance spécifique comme une séance de Conseil Municipal privé comme Monsieur le Maire aimait en organiser à un certain moment.

Mme GONTIER ne sait pas si son groupe peut aussi avoir de bonnes idées mais elle trouve que c'est un très beau projet. Le diagnostic est très intéressant. C'est une bonne chose de pouvoir bénéficier de ce type de dispositif. Par rapport à l'énumération que Monsieur le Maire vient de faire, le principe est de faire du transversal et d'avoir un projet de politique global sans reprendre point par point.

Monsieur le Maire ne voit pas ce qu'il y a de pas transversal dans le fait d'améliorer la qualité de vie en ville.

Mme GONTIER explique que ce n'est pas chaque point qui est intéressant mais la cohérence du projet. On nous dit que l'on a tout vu mais pas la cohérence du projet. Par contre, même sans avoir d'idées, il aurait pu peut-être être ajouté des choses qui ont été vues dans le cadre des ateliers du Patrimoine. Ces idées auraient pu être croisées puisqu'elles se recoupent.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des ateliers du Territoire et non du Patrimoine. Il remercie Mme GONTIER de donner cet exemple car effectivement c'est l'exemple type d'une réflexion collective qui a lieu depuis un an et dont on s'est nourri pour étayer le document. Il s'agit bien d'un document qui reprend la synthèse de discussions qui ont été faites.

Propos de Mme GONTIER inaudibles

Monsieur le Maire rajoute que nous sommes ici dans un accord-cadre. Il ne va pas citer de nouveau les projets mais il y aura évidemment encore des débats pour finaliser certains d'entre eux. Il y aura également la possibilité de faire des avenants à l'accord-cadre. S'il y a une idée géniale qui émerge et qui peut être solvabilisée nous la rajouterons sans aucun problème. Le concours d'idées est ouvert, il n'a jamais été contre. Dès qu'il en voit passer une, il essaie de s'en saisir.

Mme GONTIER indique que l'on fait référence à l'étude commerciale réalisée par la CCI. Cela date de 2016 et nous sommes en 2019. Pour le moment effectivement il reste toujours d'actualité et c'est

dommage.

Monsieur le Maire ne souhaite pas anticiper sur des choses qui ne sont pas faites mais des bureaux d'études ont commencé à être auditionnés. L'un d'entre eux sera retenu pour retravailler, avec la CCI, sur le commerce dans le cadre d'« Action Cœur de Ville » avec notamment l'EPARECA (organisme dédié à la revitalisation du commerce) dont la directrice était présente lors du congrès de « Sites et Cités Remarquables » à Figeac. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un contrat cadre et que ce ne sont pas des choses définies. Ce sont des idées qui sont à développer et à mettre en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de contrat cadre 2019/2021 Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée à conclure avec la Région Occitanie, le Département du Lot, la Communauté de communes Grand-Figeac, le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, le CAUE du Lot, La Caisse des Dépôts et Consignations « Banque des Territoires », l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et l'Association Sites & Cités Remarquables de France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat cadre tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – CONCLUSION D'UN BAIL AVEC LA SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES DU GRAND FIGEAC

Les travaux de restructuration en Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de l'ancien EHPAD du Centre hospitalier, débutés en juillet 2018, sont achevés.

Les locaux seront disponibles à compter du 1^{er} juin prochain pour accueillir les 22 professionnels de santé qui se sont investis dans ce projet :

- ✓ 3 médecins généralistes
- ✓ 3 biologistes
- ✓ 1 chirurgien-dentiste
- ✓ 3 sages-femmes
- ✓ 2 infirmières
- ✓ 1 masseur-kinésithérapeute
- ✓ 1 diététicienne
- ✓ 1 ostéopathe
- ✓ 4 psychologues
- ✓ 1 psychomotricienne
- ✓ 2 orthoptistes

Cette équipe s'est structurée juridiquement en constituant une Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires dénommée « SISA DU GRAND FIGEAC ». Les SISA, créées en 2011, relèvent du régime des sociétés civiles et comportent un double objet : la mise en commun de moyens nécessaires à l'activité et l'exercice d'activités réalisées en commun par ses membres (coordination, coopération, éducation thérapeutique). Elles ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques des MSP.

C'est avec cette société que notre commune doit conclure le bail l'autorisant, aux conditions définies par celui-ci, de sous-louer les locaux de la MSP aux professionnels de santé souhaitant y exercer leurs activités.

Les principales caractéristiques du projet de bail soumis à votre approbation sont les suivantes :

- ✓ Durée de 20 années ;
- ✓ Locaux exclusivement destinés à l'activité de la MSP avec agrément préalable des sous-loueurs de la SISA par la commune;
- ✓ Loyer principal mensuel de 6.809 € TTC le m² occupé révisable annuellement suivant l'indice INSEE de référence des loyers ;
- ✓ Toutes charges locatives acquittées par la SISA.

Ce bail comporte une clause incitative (franchise de loyers d'une durée de trois mois pour les professionnels effectuant au sein de la MSP leur première installation professionnelle) et une clause de garantie au profit de la SISA (remboursement par la commune des consommations électriques afférentes aux locaux devenus inoccupés à la suite du départ d'un professionnel de santé).

Je vous précise que le montant du loyer principal qui vous est proposé, a été calculé sur la base du plan de financement de l'opération approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2017 et dont les données demeurent inchangées à l'issue de la réalisation des travaux et de la réception des accords de nos partenaires à nos demandes de subventions :

PLAN DE FINANCEMENT			
surfaces			
surface utile (SU)			1 082,10 m ²
surface dans œuvre (SDO)			1 339,12 m ²
coûts			
coût de l'opération HT			2 925 950,17 €
subventions sur HT	61,8%		1 807 975,00 €
Europe	5,1%		150 000,00 €
Etat (FSIPL)	17,1%		500 000,00 €
Etat (FSIPL-contrat de ruralité)	3,4%		100 000,00 €
Etat (DETR)	1,7%		50 000,00 €
Etat (FNADT)	3,4%		100 000,00 €
Région	4,4%		130 000,00 €
Conseil Départemental	2,1%		60 000,00 €
Grand Figeac			717 975,00 €
Autofinancement	38,2%		1 117 975,17 €
montant à financer (emprunt)			1 117 975,17 €
nombres d'années			20 ans
taux d'emprunt tout compris			2,0%
redevance annuelle bail emphytéotique			5 814,00 €
redevance mensuelle bail emphytéotique			484,50 €
remboursement mensuel emprunt			5 655,65 €
Loyer mensuel HT			6 140,15 € HT
Loyer mensuel TTC	TVA 20 %		7 368,18 € TTC
loyer mensuel €TTC/m ² utile			6,809 €TTC/m ² SU

Je vous propose d'en délibérer.

Monsieur le Maire indique que l'on arrive au bout de cette longue aventure où toutes les parties ont « appris en marchant » y compris les professionnels de santé eux-mêmes. Être dans un exercice de regroupement à deux ou trois associés de la même discipline et se retrouver à 29 dans la même maison avec une société interprofessionnelle de soins ambulatoires à gérer plusieurs choses en commun : il s'agit d'une nouveauté qui n'avait jamais été faite sur le territoire de Figeac. Il s'agit de la maison médicale qui rassemble le plus de spécialités. Avant son inauguration, qui aura lieu dans moins d'un mois, il faut saluer le travail qui a été fait par les professionnels eux-mêmes. Des maisons de santé il peut en exister sous forme de coquille vide. Nous avons pris le problème à l'envers en prenant d'abord l'avis des professionnels. Rappelons qu'ils ont tout validé : emplacement, organisation, aménagement, etc... Cela n'a été facile pour personne. Il y a encore quinze jours, on modifiait des prises ou des cloisons suite à des réflexions ou des changements d'avis. Il y a des professions qui arrivent et qui n'étaient pas forcément prévues au projet. Il s'agit d'un magnifique travail partenarial. Ce qu'il espère, c'est que cela permette de pérenniser ces emplois médicaux sur Figeac et surtout d'en attirer de nouveaux. Une des priorités de nos habitants est tout de même de se faire soigner. On donne ici les moyens sans vouloir dire que l'on oublie les autres. Nous travaillons pour que l'offre de soins attire aussi d'autres populations sur la ville.

Mme GONTIER se félicite de ce projet. Le fait de faire une « coquille vide » n'a pas été déploré car, pour le coup, il y a eu des discussions importantes au démarrage du projet et que tout le monde était

d'accord sur le fait qu'il fallait absolument faire participer les occupants eux-mêmes. Son groupe est complètement d'accord. Lorsque l'on fait les choses en commun, cela marche. La seule chose que l'on puisse déplorer est le fait que cela ait pris plus de temps et ait coûté beaucoup plus cher que prévu. Le principe est très bien, ce ne sera pas une « coquille vide » et c'est un vrai service rendu à nos concitoyens. Il s'agit d'une belle réussite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de bail à conclure avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires « SISA DU GRAND FIGEAC » portant location de la Maison de Santé Pluridisciplinaire communale située au 15 de la rue Paul Bert 46100 Figeac.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

CENTRE SOCIAL ET DE PREVENTION – RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Madame Christiane SERCOMANENS, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, présente le rapport d'activités 2018 du Centre Social et de Prévention.

Il vous est demandé d'en prendre acte

Avant de présenter le rapport du Centre Social et de Prévention, Mme SERCOMANENS présente aux membres du Conseil Municipal Monsieur Emmanuel YOU qui est le nouveau directeur de la structure arrivé sur la commune il y a une quinzaine de jours.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent la bienvenue à M. YOU.

Mme SERCOMANENS émet un seul regret sur l'année passée, c'est de n'avoir pu constituer le Conseil Consultatif du CSP. Elle espère le mettre en place sur l'année à venir.

M. SZWED a trouvé le rapport à la fois intéressant et exhaustif car il met en exergue les besoins importants dans ce domaine qui, à son avis, concerne directement la population figeacoise. Il remercie et félicite tous les acteurs qu'ils soient salariés ou bénévoles et qui participent à ces activités d'animations et de soutien, notamment au profit des jeunes dans le cadre de l'accompagnement familial. À son avis, c'est un investissement municipal utile pour favoriser la solidarité dans les générations futures.

Mme GONTIER explique qu'étant membre du CCAS, elle a déjà vu ce rapport et en a déjà fait des commentaires de détail. Un gros travail est fait. Il montre bien que l'on a des typologies de populations spécifiques avec des besoins particuliers et qu'il est très complexe de pouvoir y répondre. Il y a un travail très intéressant à faire. Le CCAS comme le CIAS sont toujours prêts à saisir les nouvelles opportunités et les nouvelles façons de travailler ensemble en fonction des demandes qui peuvent s'exprimer. Cela fait un outil très dynamique au service de ces populations qui en ont besoin. Il y a un très bon travail de fait et beaucoup de mobilisation autour de ces projets.

M. BROUQUI indique qu'il a eu, via l'association dont il s'occupe, des besoins spécifiques dont le CSP a toujours répondu présent. Il est au courant, via des personnes travaillant au sein de la structure, des actions menées. Il s'agit d'un très bon travail. Lorsque l'argent est bien dépensé, ce n'est pas gênant. Il remarque que le nombre de copies papier avait augmenté. Il remercie, à titre personnel, Mme SERCOMANENS du soutien qu'elle a apporté à Carole PELTIER GUMEZ.

Mme SERCOMANENS indique que le CSP est une famille. Elle explique l'augmentation de photocopies par le fait que la dématérialisation est un vain mot pour certaines populations. Malheureusement, si le CSP dépose un projet à la CAF du Lot, il faut trois exemplaires en format papier. Elle souhaite remercier les équipes du CSP. Depuis juillet 2018, il n'y avait plus de direction et il fallait faire ce rapport en reprenant toutes les fiches d'évaluation et voir si les actions correspondaient bien. C'est vraiment confortable pour les élus d'avoir des équipes autour de soi qui sont bienveillantes et toujours prêtes à être là s'il y a des besoins.

M. PRAT tenait à remercier Mme SERCOMANENS et toutes ses équipes : un bon boulot administratif mais surtout un bon boulot sur le terrain. Merci à tous ceux qui contribuent à ce travail.

Monsieur le Maire se joint à ces remerciements et félicite Mme SERCOMANENS pour la clarté de la présentation du rapport du CSP. Il remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour son unanimité car il a connu des assemblées où dès que l'on parlait de social, on estimait que cela coûtait trop cher et qu'il fallait peut-être en faire un peu moins. Il sait ici que l'on peut compter sur tout le monde autour de la table concernant l'accueil et le secours. Il est satisfait que cela se passe ainsi.

Mme SERCOMANENS ajoute que sur le site internet de la FIGO, il y a un film réalisé avec des élus

d'Occitanie (Monsieur le Président du Grand-Figeac, Monsieur le Maire de Toulouse, etc....) pour essayer de faire comprendre à d'autres élus qu'un Centre Social « ça peut coûter cher, mais ça peut rapporter gros ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et entendu l'exposé de Madame Christiane SERCOMANENS, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales,

PREND ACTE du rapport d'activités du Centre Social et de Prévention pour l'année 2018.

AVENUE RATIER - RÉSEAU ÉLECTRIQUE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper un terrain situé Avenue de Ratier, faisant partie de l'unité foncière cadastrée AO 0138 et AO 139 appartenant à notre commune.

Ledit terrain est destiné à réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition à conclure dans ce cadre avec ENEDIS et, par voie de conséquence, la constitution de la servitude correspondante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de servitudes à conclure avec ENEDIS, relative aux travaux d'alimentation électrique Avenue de Ratier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SYDED DU LOT - PROGRAMME D'INTERVENTIONS 2019

Dans le cadre de son adhésion au SYDED pour la compétence « Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration », un programme pour l'année 2019 sur les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, dont la station d'épuration de 17 500 Equivalent Habitants (EH) est établi.

Le SYDED propose également une assistance pour la surveillance de la qualité bactériologique du Célé en amont et en aval de Figeac afin de repérer les éventuels déversements d'eaux usées non traitées.

Depuis 2016, une assistance à la gestion des eaux naturelles sur le Plan d'Eau du Surgié vis-à-vis des Cyanobactéries est mise en place.

Ce document détaille les interventions prévisionnelles du SYDED de façon mutualisée au bénéfice de la collectivité gestionnaire du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC) et propriétaire du Plan d'eau du Surgié.

ASSISTANCE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE TRAITEMENT DES BOUES

Le rôle du SYDED est défini autour de 4 axes :

Assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'assainissement:

- ✓ Suivi du fonctionnement épuratoire des ouvrages grâce au suivi réglementaire des prélèvements, analyses, relevés et mesures et production d'une synthèse annuelle
- ✓ Aide à la mise en œuvre de l'auto surveillance réglementaire (Arrêté du 21 juillet 2015)
- ✓ Organisation de cycles de formation avec le CNFPT
- ✓ Recherche de micropolluants

Traitement des boues de station de traitement des eaux usées

- ✓ Exercice de la compétence « Producteur de boues » pour la collectivité
- ✓ Recrutement et gestion des prestataires assurant l'évacuation des boues
- ✓ Suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues selon la réglementation
- ✓ Rédaction des documents réglementaires justifiant la traçabilité de l'élimination des boues
- ✓ Gestion des relations avec les différents partenaires

Assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif

- ✓ Support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du SPAC
- ✓ Conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire (APE) versée par l'Agence de l'Eau
- ✓ Aide à la rédaction des arrêtés de déversement d'eaux usées non domestiques
- ✓ Aide à la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Assistance à projet

A la demande de la collectivité, le SYDED pourra réaliser des études ou des interventions spécifiques en lien avec le domaine de l'assainissement collectif.

Toutes les analyses nécessaires sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'analyses du Lot.

Les modalités financières pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

Assistance Technique à la Gestion du service et à l'exploitation des ouvrages		Coût unitaire € HT	Montant HT
Assistance technique de base	Station de 17500 EH	1€/EH capacité temps sec et 0,45€/EH au-delà de 10 000 EH	13 375,00 €
Forfait auto-surveillance en fonction du nombre de stations d'épuration	10 000 à 29 999 EH	4 000,00 €	4 000,00 €
Recherche de micropolluants			2 850,00 €
TOTAL 2019			20 225,00 €
<i>Total 2018</i>			<i>20 225,00 €</i>

Traitement des boues d'épuration		Coût unitaire € HT	Montant HT
Compostage de boues pâteuses	600 tonnes	80,80	48 480,00 €
TOTAL 2019			48 480,00 €
<i>Total 2018 (650 tonnes à 80 €/t)</i>			<i>52 000,00 €</i>

Le montant prévisionnel 2019 pour l'**Assistance à l'assainissement collectif et le traitement des boues** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 24 janvier 2019 est de **68 705,00 € HT** pour la commune de Figeac.

ASSISTANCE POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DU CELE

L'opération d'Assistance technique pour la surveillance par temps sec de la qualité bactériologique du Célé en amont et en aval de Figeac permet de doter la collectivité d'un système d'alerte en cas de dysfonctionnement sur la collecte durant la période des usages liés aux loisirs aquatiques sur le Célé.

Surveillance Qualité du Célé		Coût unitaire € HT	Montant HT
Prélèvements d'eaux en amont/aval de Figeac, 2 fois /semaine, du 1 ^{er} juin au 30 septembre par temps sec	3,5 jours	500,00	1 750,00 €
Organisation des mesures, valorisation et restitutions des données	2 jours	500,00	1 000,00 €
Analyses bactériologiques	5.5 jours	363,00	1 996,50 €
TOTAL 2019			4 746,50 €
<i>Total 2018 (5 jours d'analyses bactériologiques)</i>			<i>4 565,00 €</i>

Le montant prévisionnel 2019 pour l'**Assistance à la surveillance de la qualité bactériologique du Célé** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 24 janvier 2019 est de **4 746,50 € HT** pour la commune de Figeac.

ASSISTANCE A LA GESTION DES EAUX NATURELLES SUR LE PLAN D'EAU DU SURGIÉ

Le plan d'eau du Surgié, lieu de pratique de loisirs aquatiques comme le canoé-kayak ou la pêche en été, a connu depuis 2014 des développements de cyanobactéries qui ont conduit la collectivité à mettre en place une information de la population sur ce sujet. Compte tenu de la vulnérabilité de ce site où se pratiquent des usages sensibles et même si la baignade y est interdite, il convient de mettre en place un suivi de la qualité des eaux et de la prolifération de ces microorganismes.

Le rôle du SYDED est le suivant :

- ✓ mutualisation des coûts de prélèvements,
- ✓ des tests de terrain pour l'aspect global : température de l'eau, oxygène dissous, pH, conductivité ainsi que le relevé des observations visuelles,
- ✓ des tests spécifiques aux cyanobactéries : taux de chlorophylle et de cyanobactéries mesurés avec une sonde in situ. Dès lors qu'une concentration en cyanobactéries jugée « critique » sera ainsi déterminée, un prélèvement et une analyse en laboratoire (identification avec dénombrement des cyanobactéries et quantification du potentiel de toxicité) seront déclenchés
- ✓ information de la collectivité dès qu'un résultat anormal est mesuré avec proposition d'actions à mettre en œuvre si des usages sont impactés même potentiellement,

Les modalités financières pour la mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

	Coût unitaire € HT	Nombre de jours	Montant HT
Déterminations analytiques et gestion des données			
- des tests de terrain pour l'aspect global (au nombre de 15 du 17/06 au 27/09)	500,00 €	2,5	1 250,00 €
- des tests spécifiques aux cyanobactéries (au nombre de 15 du 17/06 au 27/09)	363,00 €	16,5	5 989,50 €
- information de la collectivité en cas de développement	500,00 €	0,5	250,00 €
Interprétation des données	500,00 €	0,5	250,00 €
TOTAL 2019			7 739,50 €
<i>Total 2018 (15 jours au lieu de 16,5)</i>			<i>7 195,00 €</i>

Financement			
Mutualisation avec les autres réseaux (SYDED)			1 750,00 €
Ville de Figeac			5 989,50 €
TOTAL 2019			7 739,50 €

Le montant prévisionnel 2019 pour l'**Assistance à la gestion des eaux naturelles sur le Plan d'eau du Surgié** calculé par application des tarifs votés par délibération du Comité syndical du 24 janvier 2019 est de **5 989,50 € HT** pour la commune de Figeac.

Pour les 3 opérations, la participation financière de la collectivité s'élève à 79 441 € HT en 2019 (82 235 € HT pour l'année 2018).

Concernant la pollution des sols, Monsieur le Maire précise que les sols nous rendent tout ce que l'on y met dessus. D'où l'intérêt d'avoir des analyses fiables sur la qualité des boues de façon à prendre

les mesures correctives.

M. SZWED comprend totalement l'intervention du SYDED mais il souhaitait avoir une confirmation relative au coût de celle-ci. Cette intervention rentre-t-elle dans le coût de fonctionnement annuel du plan d'eau du Domaine du Surgié ? Dans l'affirmative, il souhaite que lorsque cela rentre dans le coût de fonctionnement annuel d'une infrastructure, on n'oublie pas de le signaler. Il avait demandé le coût de fonctionnement annuel en début d'année et on lui avait donné les éléments (de l'ordre de 50 000 € par an) mais ce coût n'était pas compris. Il s'aperçoit là que le coût augmente de 80 000 € et que cela change la donne.

M. SOTO précise que concernant le Surgié, il ne s'agit que de l'analyse au niveau du plan d'eau qui se monte à 5 900 €.

Monsieur le Maire indique à M. SZWED que lorsque l'on demande le coût du Surgié, il y a la partie déléguée (DSP) à la fois supportée par la commune et par le gestionnaire, la partie supportée par le Grand-Figeac (la piscine et son environnement) et une partie supportée par la commune (le plan d'eau mais qui n'est pas le Domaine en entier).

M. SZWED explique qu'il avait bien insisté pour inclure également le plan d'eau. Sans ce dernier, le Domaine aurait bien moins de valeur que ce qu'il a. Le SYDED fourni ici l'assistance pour le plan d'eau, pour la gestion des eaux naturelles, cela aurait dû être inclus.

Monsieur le Maire précise que l'on cherche la présence de cyanobactéries afin de savoir s'il faut y interdire la pêche ou pas, la baignade étant déjà interdite. Il s'agit d'une mesure de sécurité comme celles que l'on prend sur la qualité des eaux. Cette mesure serait prise même sans la présence du camping.

Mme GONTIER demande quelles sont les fréquences de prélèvements prévues.

M. SOTO explique que, dans les eaux du Célé, la fréquence de prélèvement s'étale de juin à septembre, en période touristique, à hauteur de 5,5 jours.

Mme GONTIER demande comment intervient le syndicat Lot-Médian par rapport au Surgié. Pour elle il y avait un travail de leur part sur le plan d'eau.

M. SOTO explique qu'au départ, ils étaient effectivement en charge de ces analyses. Ils n'ont matériellement pas la possibilité de les réaliser et c'est donc le SYDED à travers l'ARS et le laboratoire départemental d'analyses qui s'en charge.

Mme GONTIER demande s'il y a plus de présence de cyanobactéries d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire explique que cela est très compliqué car cela dépend de la lame d'eau qui se réchauffe plus ou moins vite en fonction de son épaisseur. Le phénomène est lié à cela. D'où la réflexion entamée aujourd'hui sur la restructuration du plan d'eau concernant le fait de curer ou pas le Célé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du programme 2019 des interventions du SYDED dans le cadre de :

- ✓ l'assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues,
- ✓ l'assistance technique pour la surveillance de la qualité bactériologique du Célé
- ✓ l'assistance à la gestion des eaux naturelles sur le Plan d'Eau du Surgié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit programme tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ZONE D'ACTIVITÉS DE LAFARRAYRIE – AUTORISATION DE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES AUTRES QUE DOMESTIQUES AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la révision de la convention existante de déversement des eaux usées de la Société RATIER FIGEAC et à leur demande, les services techniques ont réalisé avec l'assistance du SYDED un nouveau projet actualisé sous la forme d'un « Arrêté » permettant le déversement des différents types d'eaux usées.

Le volume maximum de 18 000 m³/an inclut :

- ✓ Les eaux usées domestiques provenant des sanitaires
- ✓ Les eaux usées assimilées domestiques en provenance de la cantine (après traitement par le bac à graisse)

- ✓ Les eaux usées autres que domestiques : eaux osmosées et rejets liés aux process de déconcentration des tours aéroréfrigérantes

L'arrêté correspondant sera co-signé par la Ville de Figeac en qualité de gestionnaire du réseau assainissement et par le Grand Figeac pour sa compétence sur la Zone d'Activités de Lafarrayrie, après acceptation des conditions par la Société Ratier.

Cet arrêté a pour but :

- ✓ de qualifier l'origine et la nature des eaux usées de l'établissement
- ✓ de définir la collecte et l'entretien des ouvrages de l'établissement
- ✓ de définir les conditions de déversement dans le réseau public, la surveillance des rejets
- ✓ de définir le contrôle assuré par la collectivité
- ✓ de définir les dispositions financières
- ✓ de définir les conséquences du non-respect des conditions de déversement

Je vous propose d'approuver l'arrêté à conclure dans ce cadre avant de le transmettre à la Communauté de Communes du Grand-Figeac et après approbation de la Société Ratier-Figeac.

Mme GONTIER demande que représentent 18 000 m3 par an par rapport à au volume traité par la station.

M. SOTO répond que cela est ridiculement bas puisque la station peut traiter 400 à 500 m3 par jour. Il n'y a donc aucun problème.

Monsieur le Maire explique que la commune n'est actuellement pas totalement en réseau séparatif : lorsqu'il pleut, l'eau qui ruisselle sur le sol arrive à la station. Cela représente énormément de m3. À part le cas de l'orage d'été, ce volume supplémentaire va arriver en période plutôt sèche et ne risque pas de surcharger la station.

M. SOTO précise que la station est étudiée pour un équivalent de 18 000 habitants.

Mme GONTIER demande si ces rejets supposent des traitements spécifiques.

M. SOTO répond par la négative.

Mme GONTIER remarque que des données de 2018 sont restées sur ce rapport. Il s'agit certainement d'une erreur. Les annexes qu'elle a reçues sont vierges.

Propos de Mme GONTIER inaudibles

Monsieur le Maire répond que cela fait partie du contrat. Comme lorsque l'on passe un marché de travaux, il y a un descriptif du matériel. Il est bien évident que l'entreprise Ratier a fourni le schéma de principe des catégories de collecte sauf qu'il est impossible de remettre tous les plans de l'usine. Nous aurions dû permettre de consulter les annexes au bureau de M. SOTO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions d'autorisation de déversement d'eaux usées autres que domestiques au réseau public d'assainissement collectif concernant la société RATIER-FIGEAC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit arrêté tel qu'annexé à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ÉTUDE ET MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME D'ALERTE LOCAL DES CRUES SUR LE RUISSEAU DE PLANIOLES - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Depuis 2014, le bassin versant du Lot dispose d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) dont la mise en œuvre a été scindée de la manière suivante :

✓ PAPI d'intention 1 : 2014 - 2017, un diagnostic global de la sensibilité du bassin du Lot au risque inondation a été dressé à travers des études spécifiques, nécessaires à la planification d'actions (travaux, opérations de communication, etc.) ;

✓ PAPI d'intention 2 : 2019 - 2021, de nouvelles études pré-opérationnelles vont être entreprises afin d'affiner le diagnostic dressé dans le cadre du PAPI d'intention 1 ;

✓ PAPI complet : 2019 - 2025, PAPI dit « de travaux », il s'agit de la partie opérationnelle du programme.

Les deux derniers PAPI ont été labellisés en Commission Mixte Inondation nationale le 13 décembre 2018 et la convention cadre entre l'Etat, les autres financeurs, le porteur du projet et les maîtres d'ouvrages a été signée le 27 mars 2019. A l'échelle du bassin du Lot, ces programmes sont coordonnés par le Syndicat mixte du bassin du Lot. Sur le bassin du Célé et du Lot médian, par les délibérations du comité syndical du SmCLm n°12 du 5 décembre 2018 et n°21 du 11 avril 2019, le SmCLm s'est porté maître d'ouvrage des actions pour le compte des communautés de communes qui le composent et des communes du territoire qui le souhaitent.

Suite à une première étude hydraulique sur le ruisseau du Planioles réalisée dans le cadre du PAPI d'Intention 1, la Ville de Figeac a sollicité le Syndicat mixte Célé-Lot médian pour l'installation d'un système d'alerte local sur ce même ruisseau. L'action n°212, « Installer un système d'alerte local sur le Planioles », a donc été inscrite dans le PAPI complet.

Le ruisseau de Planioles est un ruisseau affluent en rive droite du Célé qui représente un bassin versant de 11,3 km². Avant de confluer avec le Célé, il traverse la ville de Figeac par un passage busé sur 920 ml. Cette partie du centre-ville présente de nombreux enjeux.

Ainsi, l'action n°212 prévoit en première approche la mise en place d'un système d'alerte composé de :

- ✓ deux stations de contrôle et suivi des hauteurs/débits avec pluviomètres ;
- ✓ deux stations pluviométriques situées en amont de bassin versant (du Planioles).

La mise en œuvre de cette action doit faire l'objet d'un marché public qui comprendrait les missions suivantes :

- ✓ Maîtrise d'œuvre des travaux (y compris validation des modalités d'implantation des stations, détail des aménagements et des modalités de mise en œuvre, élaboration d'un marché de travaux) ;
- ✓ En options établissement :
 - d'un protocole de gestion de crise ;
 - d'une courbe de tarage hauteurs/débits des deux stations de suivis ;
 - d'un bilan du fonctionnement du système d'alerte local après travaux.

Plusieurs entreprises interviendront donc :

- ✓ Pour la réalisation des travaux : une entreprise spécialisée ;
- ✓ Pour la maîtrise d'œuvre : un bureau d'étude, mandataire du marché cité ci-dessus ;

L'opération sera suivie par un comité de pilotage composé de la Ville de Figeac, du SmCLm, des communes du bassin versant du Planioles (Planioles, Cardaillac et Camburat), de partenaires techniques et/ou financiers : DREAL Occitanie, Région Occitanie, Préfecture du Lot, DDT46 services Gestion des Sols et Ville Durable / Police de l'eau, Météo France, Grand Figeac, Conseil Départemental du Lot, SMBL, etc.

L'enveloppe financière définitive sera connue après consultation des entreprises. L'enveloppe financière allouée à ce projet sera dans un maximum de 85 590 € T.T.C.

Cette enveloppe comprend les dépenses relatives aux opérations suivantes :

- ✓ la maîtrise d'œuvre des opérations ;
- ✓ les travaux ;
- ✓ les frais inhérents à l'opération : consultation des entreprises, reprographie, publication, encadrement de l'opération par le maître d'ouvrage délégué.

Cette opération s'inscrit dans le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin du Lot. À ce titre, les travaux qu'elle prévoit peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) à hauteur de 50 %. La Région Occitanie a également été sollicitée pour le cofinancement des travaux à hauteur de 20 %.

Le financement des 30 % restants du marché de maîtrise d'œuvre et des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, réalisées par le SmCLm sera à la charge de la Ville de Figeac.

La participation financière de la commune de Figeac s'élèvera à 30 990 € T.T.C. au maximum.

La présente convention que je soumetts à votre approbation a pour objet de régler et d'encadrer les modalités de réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire explique que tout le monde connaît la problématique du ruisseau de Planioles appelé par tous « ruisseau des Carmes » lors de menaces de crue. Une palette de bois entière était restée coincée dans le tuyau souterrain du ruisseau ce qui avait bloqué l'écoulement des eaux lors d'un orage, provoquant ainsi une crue de ce dernier. Nous avons pris des mesures correctives et l'ensemble du conduit a été vérifié. Tout ce qui pouvait être sujet à y faire obstacle a été traité. D'autres mesures ont été également prises en amont : débroussaillage, enlèvement de tous les débris de bois pouvant se trouver dans le conduit... en collaboration avec le syndicat Lot-Médian des mesures ont été prises avec les riverains : interdiction de déposer du matériel en bordure, démolition des cabanes de jardin se trouvant au bord du Célé... Nous arrivons à présent dans la dernière phase qui va se décomposer en deux : pose d'un peigne à embâcles destiné à retenir les branches et mise en œuvre d'un système d'alerte de crues avant d'engager de gros travaux.

M. BROUQUI demande comment va être transmise l'information aux usagers car lors de la dernière crue du Célé certains riverains n'avaient pas eu l'info.

Monsieur le Maire répond que, sur la base du volontariat, sur Ceint d'Eau, nous possédons les numéros de portables des personnes qui souhaitent être prévenues. En ce qui nous concerne, nous pouvons diffuser un message pré-enregistré, via notre standard téléphonique, à 10, 20, 100 personnes de façon simultanée et en appuyant simplement sur une touche. Le problème est de remettre à jour ces bases de données.

Mme GONTIER indique qu'elle faisait remarquer, il y a un moment, l'instauration de la GEMAPI en 2019. Or, on voit que lorsque l'on a des travaux de ce type, nous sommes amenés à les financer. En plus de la GEMAPI, il faut donc payer la partie à financer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'un système d'alerte sur le ruisseau de Planioles à conclure avec le Syndicat Mixte Célé Lot Médian,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À LA GARE SNCF DE FIGEAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aiguillage, le système de commande, le système de sécurité, le système de télécommande (comprenant également les télécommandes des feux, passages à niveaux, etc...) partiellement détruits par l'incendie de la gare coûtent en reconstruction à neuf 12 millions d'€. Cela donne une idée des coûts des matériels de la SNCF. Les travaux actuellement en cours au niveau de Saint-Denis-près-Martel et qui interrompent la circulation des trains (renseignements pris auprès de la Région Occitanie qui en paie la quasi-totalité) se montent à environ 1 million d'€ au kilomètre. Il précise qu'il s'agit d'une régénération de la voie. Où en est la gare de Figeac aujourd'hui ? Une première estimation « à la louche » pour reconstruire l'enveloppe du bâtiment (toiture, fenêtres, ...sans aménagement intérieur) se monte à la somme d'environ 2 millions d'€. La SNCF propose de participer à hauteur de 200 000 €. Ce n'est pas drôle ! L'aiguillage coûterait 12 millions d'€. L'assurance prendrait en charge, pour le poste d'aiguillage, 6 millions d'€ (avec donc une franchise de 6 millions d'€). On se doute qu'aujourd'hui la SNCF ne possède pas les 12 ni les 6 millions d'€. Se rajoutent à cela les longueurs d'études : il s'agit de matériels très spécifiques qui sont construits pièce par pièce. Un cahier des charges est défini par la SNCF dans le marché. Il faut ensuite un appel d'offres puis la désignation de l'entreprise retenue sous la supervision de la SNCF, la construction de l'aiguillage, sa pose, sa mise en œuvre, les tests de fonctionnement et enfin la validation par l'autorité de régulation et de sécurité (qui est indépendante comme pour les avions). On lui a expliqué qu'en temps normal et à partir du moment où on décide de faire un aiguillage, cela prend 5 ans. Aujourd'hui ces délais sont complètement déraisonnables et incompatibles avec ce qu'attendent les usagers et non seulement parce que cela bloque sur la ligne Brive-Capdenac mais cela veut dire que comme l'on ne peut circuler d'Aurillac à Capdenac et que les trains ne peuvent donc franchir l'aiguillage à Figeac, il y aura un transbordement pas forcément assuré pour continuer son parcours sans avoir la garantie des horaires et du suivi des trains. Cela lui paraît indigne de la part de la SNCF même s'il sait que la gare de Figeac n'est pas la gare Montparnasse et que nous n'avons

pas 1 million de voyageurs par jour ! C'est justement ici que l'on peut noter qu'il y a un traitement différent entre la France des campagnes et celle des villes. À part le co-voiturage, nous n'avons pas d'autres moyens alternatifs. Lorsque l'on est dans une grande ville, il y a parfois plusieurs gares mais il y a souvent d'autres moyens de transport alors que nous, nous n'avons que la gare pour se désenclaver. Nous avons une population étudiante, de stagiaires, de personnes âgées dont beaucoup ne conduisent pas. Il est allé discuter avec les usagers. Il n'y a même pas d'abri de prévu en cas de mauvais temps. Les gens sont donc sous la pluie pour attendre le bus qui fait la liaison. Il y a actuellement un abri sur le quai pour les trains mais ne voulant pas rater le bus, les personnes qui doivent prendre le bus reliant Figeac à Capdenac sont obligés de l'attendre sous la pluie. C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal vote ce vœu. Il remercie la presse d'avoir relayé l'information car cela a tout de même déclenché un certain nombre de choses et de faire prendre conscience à certains de la problématique de se retrouver coincés pour un bon moment. Il précise que suite à sa demande relayée par le Président du Grand-Figeac et le maire de Capdenac-Gare (Président du Conseil du Transport du Conseil Régional), il a pu obtenir de Madame la Présidente d'Occitanie qu'elle fasse une demande écrite à « SNCF Gares et Connexions » en proposant la possibilité du transfert de la Gare de Figeac à la Région Occitanie puisque la SNCF ne compte pas mettre plus de 200 000 € dans la reconstruction de la gare. Étant donné que la région va payer 90% des travaux, son raisonnement est de dire qu'il vaut mieux qu'elle s'en charge elle-même : cela coûtera peut-être moins cher et sera plus rapide.

M. BROUQUI souhaite remercier Monsieur le Maire voire même le féliciter pour l'article qu'il a fait paraître dans la presse à ce sujet. Il s'agit visiblement malheureusement d'un cas d'école. Il a eu du mal à croire cette histoire de franchise de 6 millions d'€ au début. Effectivement, faire preuve d'autorité de temps à temps sur des sujets comme celui-là, on ne peut qu'en féliciter Monsieur le Maire. Le mille feuilles administratif transmis à celui de la SNCF, cela devient extrêmement compliqué. On se dit tout bêtement que c'est facile et qu'il n'y a qu'à mettre une gare en amont et une autre en aval. Apparemment cela ne fonctionne pas du tout si facilement. Effectivement, il faut de temps en temps mettre un petit « coup de pied dans la fourmilière ».

M. BALDY indique que, pour l'avoir vécu, Figeac se trouve actuellement entre 7 et 8 heures de la capitale. Dans un pays comme la France et quel que soit le niveau de responsabilité, personne ne doit pouvoir accepter que l'on soit un territoire aussi éloigné de la capitale. Il salue la belle unité qu'il y a ici car c'est fondamental pour le territoire. On devrait, dans ces conditions, pouvoir bénéficier de tous les soutiens quel que soit le niveau et jusqu'à l'État pour faire cesser cette injustice parce qu'être à ce point enclavé au niveau des transports est vraiment injuste. Il salue personnellement l'action de Monsieur le Maire pour faire avancer le dossier.

Pour compléter les propos de M. BALDY, M. PONS souhaite préciser qu'il arrive qu'il y ait des trains entiers qui soient supprimés de Paris à Figeac et que tout le trajet se fasse en bus alors que usagers ont réservé des billets en train.

M. BALDY signale que la dernière fois qu'il s'est rendu à Paris, il a eu un bus jusqu'à Cahors, un train de Cahors à Montauban puis un TGV de Montauban à Paris via Bordeaux !! Il est plus simple de se rendre à Paris lorsque l'on vient de Barcelone !!! Il faut réaliser cela. On ne peut pas laisser perdurer cette situation.

Mme GONTIER trouve qu'effectivement la situation est choquante et irrespectueuse pour la population qui se retrouve sans ce service et qui se retrouve isolée. C'est une façon de marginaliser les populations rurales. C'est tout à fait inacceptable. Pas plus de remarques que cela parce qu'elle était en train de se demander ce qui pouvait être fait mais peut-être au niveau national interpeler nos différents représentants (députés, sénateurs...). C'est une vraie problématique qui est liée à des sujets débattus en ce moment dans ces assemblées. Effectivement, faire valoir le différentiel de traitement cela pourrait supposer de rester comme cela pendant 5 ans avec un équipement primordial pour une zone rurale comme la nôtre.

Monsieur le Maire indique que le lendemain de l'incendie, tout le monde lui avait assuré que chacun s'en occuperait très rapidement. Tous les parlementaires du Lot ont écrit à Madame la Ministre des Transports qu'il a lui-même eu au téléphone pour lui assurer que tout serait fait. Il a également eu M. PEPY en personne au téléphone pour lui assurer la même chose. Il leur a laissé gentiment 6 mois de délai pour au moins, obtenir un calendrier. Étant donné qu'au bout de 6 mois il ne se passe pas grand-chose, il veut obtenir des réponses. La gare provisoire va être ouverte le 12 juin prochain avec une remise en circulation d'une partie des trains le 14. Nous n'aurons toujours pas de gare ni d'aiguillage. Il précise que la gare provisoire existe parce que les services techniques de la commune ont fait très vite pour assurer tous les branchements d'eau, d'électricité et de branchement au réseau d'assainissement collectif. Nous avons fait des tranchées pour tout raccorder en réussissant même à sauver un arbre amené au départ à être abattu. On essaie de faire le maximum. La commune est même allée jusqu'à prêter les barrières pour fermer le portail car la SNCF nous a expliqué que le

temps de trouver une barrière à Toulouse pour la faire venir à Figeac, cela allait être compliqué ! Un comité de pilotage se réunit tous les mois sous la houlette de Madame la Sous-Préfète.

Mme SERCOMANENS informe le conseil municipal qu'un rassemblement est prévu devant la gare à l'appel des organisations syndicales des cheminots, des associations des usagers, de citoyens et d'élus le samedi 15 juin à 10h30. Il convient de s'y retrouver les plus nombreux possibles.

Monsieur le Maire rappelle que non seulement il y a plusieurs services de la SNCF concernés mais également deux régions : Occitanie et Auvergne Rhône Alpes. Les deux régions, bien que n'étant pas du même bord politique, marchent main dans la main pour demander le rétablissement, la problématique pour les voyageurs étant la même.

Mme SERCOMANENS précise que les cheminots sont très inquiets.

Monsieur le Maire indique que son inquiétude porte surtout sur le poste d'aiguillage qui lui, doit être financé entièrement par la SNCF, contrairement à la gare qui sera reconstruite par le simple fait que la Région Occitanie est partie prenante.

Propos inaudibles

M. GAREYTE pense qu'en dehors des élus qu'ils sont, il faut que la colère monte au maximum mais également que tous les industriels locaux s'y mettent : c'est là où il y a des salariés et des placements. Il en parlait récemment avec le Directeur de l'entreprise Ratier qui en était d'accord. Notre colère doit être très grande et tout le monde doit s'y mettre : associations, industriels, élus, citoyens, etc...sinon, cela n'avancera pas.

Le Conseil Municipal de la Ville de Figeac demande à la SNCF :

VU les conditions de transport indignes auxquelles sont confrontés nos concitoyens,

- ✓ 1° - de rétablir dans les plus brefs délais la liaison ferroviaire Aurillac-Figeac
- ✓ 2° - de mettre tout en œuvre pour lancer dès maintenant les travaux de reconstruction du système d'aiguillage permettant la libre circulation des trains entre Aurillac et Capdenac-Gare afin de ne pas pénaliser les usagers de Figeac dans leurs trajets tant vers Aurillac que vers Toulouse

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

Mme LAPORTERIE souhaite préciser, après le vote de ce vœu et à titre de collaboratrice de Mme Angèle PRÉVILLE, Sénatrice du Lot, qu'elle a déposé une question écrite relative à la reconstruction de la gare de Figeac qui n'a pas encore été publiée au Journal Officiel du Sénat. Cette question demande la reconstruction rapide de la gare.

DÉBAT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le transfert de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération est, de fait, imposé par la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiée par la loi du 3 août 2018.

Le seul débat qui peut nous concerner, sachant que le transfert de ces compétences sera automatique pour les communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, est la date d'effet de ce transfert.

Le Grand-Figeac a choisi de laisser les communes qui souhaiteraient s'opposer à ce transfert au 1^{er} janvier 2020, de le manifester avant le délai fixé par la loi au 30 juin 2019.

En ce qui nous concerne, nous sommes particulièrement attachés au mode de gestion en régie et à la qualité et la sécurisation de notre ressource en eau.

Pour cette raison, la commune a engagé de gros travaux sur sa station de production d'eau potable. Le statut de nos personnels est aussi l'objet de nos préoccupations.

Par ailleurs, d'importants travaux sont à prévoir en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et notre réseau d'assainissement.

À la lumière de ces éléments, et sous réserve que la minorité de blocage n'empêche pas ce transfert au 1^{er} janvier 2020, nous souhaitons nous inscrire dans une démarche volontariste avec la communauté de communes qui prendrait la forme d'une subdélégation permettant à la fois de maintenir le personnel dans les effectifs communaux, de renforcer les services, de veiller au maintien de la qualité de l'eau et d'un prix équitable tout en préservant notre capacité à mobiliser les subventions notamment de l'Agence de l'Eau pour nos gros travaux d'investissement, capacité qui ne pourrait être assurée hors transfert communautaire. En effet, nous nous placerions alors dans des difficultés insurmontables si nous faisons partie des derniers à transférer les compétences eau et assainissement compte tenu de la raréfaction des crédits alloués.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit ici du débat sur l'eau et non simplement sur la compétence « eau et assainissement ». Dans le texte remis à l'ensemble du Conseil Municipal, il rappelle que ce n'est pas la commune qui choisit ou pas de transférer la compétence n'étant pas à l'origine du vote de loi NOTRe. Cette compétence est d'ailleurs déjà transférée de façon automatique pour les communautés d'agglomérations au 1^{er} janvier 2020. Il a transmis la délibération du Grand-Figeac et les annexes pour bien montrer qu'il y a eu des débats : 3 délégués communautaires sur 4 pour Vivre Figeac, idem pour Renouveau pour Figeac et 15 sur 21 pour la majorité. Cela pour dire que ces 21 personnes sur 29 élus du Conseil Municipal ont tout de même participé aux débats. Il remercie Vivre Figeac d'avoir débattu sur le sujet auquel il s'est associé puisqu'il valait mieux que la majorité soit là pour répondre. C'est un domaine sur lequel il y a beaucoup de flou car la population concertée et concernée exprime sa volonté d'avoir une eau de qualité tout en étant la moins chère possible. Le responsable de la station de pompage a pu expliquer, lors de ce débat, que l'eau est gratuite lors de son prélèvement mais que toute la technicité pour la produire ne cessait d'augmenter et que son coût, sauf à être démagogue, ne pourrait diminuer. Ce serait faire de fausses promesses de dire que quel que soit le système (communautaire ou municipal) le coût n'augmenterait pas même si effectivement il faut tendre vers un objectif de réduction de la dépense. Une fois la station achevée on ne réduira pas sa taille et son fonctionnement sera en rapport de sa taille. Il regrette que l'ensemble des questions débattues n'ait pas paru sur le compte-rendu fait à la presse. M. SOTO y avait répondu à des questions posées en début de mandat : la mensualisation du coût de l'eau et un tarif social de l'eau pour les 20 premiers mètres cubes. Deux études ont été faites il y a maintenant 4 ans. L'une concluait que si l'on mensualisait l'eau, il fallait renforcer le service de l'eau d'un équivalent temps plein ce qui entraînerait environ 50 000 € de coût supplémentaire sur le fonctionnement du service et donc une répercussion sur le coût du m³. L'autre aurait pour conséquence l'augmentation du m³ pour les ¾ des usagers sans avoir la certitude que cela favoriserait les bonnes personnes (vacanciers en résidence secondaire qui ne consomment pas 20 m³ le temps de son séjour ou famille bénéficiant réellement des minimas sociaux). Ces deux questions justement posées avaient obtenu une réponse lors de ce débat et cela n'a pas été retranscrit en tant que tel. C'était donc une bonne chose de s'y trouver. Une autre question a été posée par un membre de l'assemblée à savoir le prix de l'eau. Ce n'est pas la commune qui a répondu à cette question mais le Président du Syndicat.

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

Monsieur le Maire explique qu'il était présent, comme M. SZWED, et qu'il peut donc répondre aux questions.

Mme GONTIER indique que personne n'a posé de questions et qu'il n'y a que Monsieur le Maire qui parle.

Monsieur le Maire précise que Vivre Figeac a fait paraître un compte-rendu dans la presse qui était « tronqué ».

Mme GONTIER répond que Vivre Figeac n'est pas responsable du contenu de l'article que la Dépêche a fait un article et que lorsque l'on fait paraître un article, celui-ci n'est pas forcément exhaustif. La Dépêche a reçu un compte rendu et en a extrait ce qu'elle voulait. Elle est désolée de ne pas avoir surveillé La Dépêche ! Ce n'est pas le sujet.

Monsieur le Maire indique que c'est justement le sujet.

M. PRAT demande à Mme GONTIER d'arrêter d'agresser la presse qui fait par ailleurs très bien son métier et cela n'a rien à voir avec ce qui doit se passer en séance du Conseil Municipal. Mme GONTIER dépasse les débats.

Mme GONTIER est d'accord avec M. PRAT sur le fait que cela n'a rien à voir avec ce qui doit se passer en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes bien sur le débat de l'eau et que c'est pour cette raison qu'il répond aux questions posées les unes après les autres lors du débat. La question de l'évolution du prix de l'eau suite à la reconstruction de la station de pompage a également été posée en séance du Conseil Municipal et en commission municipale. On sait que cela a un coût et que cela se répercutera sur le prix de l'eau puisqu'il le rappelle, l'eau paie l'eau : à part les subventions, on ne peut trouver d'autres financements que celui du prix de l'eau, c'est la loi. Enfin, le Président du Syndicat du Limargue a indiqué que le coût de notre traitement se situe largement en dessous de la moyenne de 2,60 € voire 3 € ou plus. Ce que l'on peut en conclure aujourd'hui, c'est que, même si l'on a une bonne gestion, il a encore des travaux et que le prix va être amené à augmenter. Au-delà du transfert de compétence, la vraie question aujourd'hui est de savoir si l'on veut garder notre système de régie. Ce qui en ressort est que l'on ne veut pas que l'eau soit privatisée. À la fin du débat, les participants se sont aperçus que le système dit de « délégation de service public » signifiait que l'eau était plus chère mais également privatisée. C'est là où la question s'est retournée contre le représentant des syndicats en faisant ressortir que ce n'était pas ce qui était voulu. Si on ne veut pas que l'eau soit privatisée et soit conservée en régie, il faut se donner les moyens de la garder en régie et ne pas attendre d'être les derniers alors que les 91 autres communes auront adhéré au Grand Syndicat du Limargue, chose qu'il ne souhaite pas et dont on lui a déjà fait la proposition. Il propose que l'on devance l'appel pour que le transfert se fasse de droit. À nous de défendre que nous sommes en train de le faire sans avoir besoin de 6 ans pour discuter. La proposition qui est faite est celle de garder la régie parce que l'on sait comment faire et garder ainsi le personnel qui n'est pas transféré au 1^{er} janvier 2020 pour la bonne raison que l'on peut le faire en déléguant à la communauté de communes qui elle-même délèguera à la commune. Nous garderons ainsi notre personnel qui ne sera pas transféré à la communauté de communes. Nous ne sommes en aucun cas obligés de nous aligner sur les prix de l'eau des plus chers même si elle aura tendance à augmenter afin d'amortir les investissements à réaliser. Monsieur le Maire rajoute qu'il ne souhaite pas dissocier l'eau de l'assainissement car il s'agit du même personnel qui gère les deux. Concernant les astreintes les week-ends ou encore les jours fériés, on ne peut les séparer car ils ne pourraient assurer seuls le service sans faire appel au privé (chose qu'il ne souhaite toujours pas). Il faut donc que les deux compétences restent liées. Il y a une réfection importante des réseaux à poursuivre, des bassins d'orage à réaliser, des déversoirs à faire sur le territoire communal. Les diminutions de subventions de l'Agence de l'Eau n'ont échappées à personne. Ce sera pire en 2026 car les premiers auront eu quelque chose pendant que les derniers se partageront les miettes.

Mme GONTIER remercie Monsieur le Maire de son compte –rendu pour Vivre Figeac. Elle promet de le compléter avec une vidéo qui est exhaustive. Ce n'était pas le lieu de le faire ici.

Monsieur le Maire remercie Vivre Figeac d'avoir organisé ce débat et aurait souhaité que les citoyens soient plus nombreux que ce qu'ils n'étaient (35 personnes).

Mme GONTIER remercie Monsieur le Maire de remercier Vivre Figeac d'avoir organisé ce débat. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé dans d'autres instances peut-être plus légitimes. Mme GONTIER félicite Monsieur le Maire car la séance du Conseil Municipal arrive à 20h30 avec une réunion commencée à 18 heures. Il y a moins de monde autour de la table et la plupart des gens en ont assez ce qui écourtera le débat.

Monsieur le Maire indique qu'il a connu d'autres assemblées où certaines personnes posent des questions pendant deux heures et partent au bout de deux heures.

Mme GONTIER répond qu'elle ne connaît pas cette assemblée et ce que l'on vient de voir c'est quelqu'un qui fait la synthèse de ce que Vivre Figeac a raconté. Elle n'a pas de réponse à la question posée en début de séance : pourquoi Monsieur le Maire refuse de mettre cette délibération au vote au Conseil Municipal ? Monsieur le Maire répond qu'il ne refuse pas de mettre la délibération au vote. Telle qu'est formulée la délibération du Grand-Figeac, la commune n'a pas à voter sauf si l'on vote contre. Or, il n'a pas vu assez de voix contre.

Mme GONTIER demande quel est le problème alors pour ne pas le mettre au vote. Ce qui est dit sur le texte de loi est que l'on peut se prononcer pour un report de transfert mais il n'est pas dit que l'on n'a pas à se prononcer si l'on veut faire un autre choix. Comment peut-il être sûr de ne pas avoir les 15 voix nécessaires pour voter contre ?

Monsieur le Maire répond qu'il les a simplement comptées. Il rappelle juste que pour inscrire un point à l'ordre du jour dans les communes de plus de 3 500 habitants alors que le débat a déjà eu lieu le 7 mai

au Grand-Figeac, il doit avoir un délai de 5 jours francs. Même le maire ne peut inscrire un point en dehors de ce délai sauf pour un point d'urgence avéré. Il constate également que le tiers du Conseil Municipal doit poser la question, or, ils n'étaient que 8 membres à le faire. Il donne les raisons techniques mais le débat reste ouvert.

M. BALDY indique que, pour se sortir du débat de forme qui n'en est pas moins important, le débat est intéressant pour savoir si l'on est pour ou contre une gestion publique de l'eau et une gestion publique en régie. Des choix différents sont faits ailleurs. Chacun est libre de penser qu'un choix est plus pertinent qu'un autre. Le débat de fonds est là. Ce débat a vraiment du sens. À titre personnel et vu la rareté annoncée de la ressource en eau, il est convaincu qu'une gestion publique de l'eau doit être conservée. D'ici 2050, nous allons perdre 1/3 de la ressource en eau dans la région. Il est important de le garder en mémoire.

M. SZWED remarque que le débat au niveau municipal est nécessaire, la preuve. Ce n'est pas parce que l'on est 21 conseillers communautaires à avoir pu s'exprimer qu'il ne doit pas y avoir derrière un débat municipal car les intérêts sont différents. Sans être péjoratif, il dirait qu'il n'y a pas le « feu au lac ». Il ne voit pas pourquoi, sans repousser jusqu'en 2026, on irait tête baisser transférer la compétence au 1^{er} janvier 2020 d'autant plus qu'il n'a pas perçu, mis à part un point de situation fait en conseil communautaire sur l'état actuel de la gestion de l'eau et de l'assainissement, d'idées politiques ni d'objectifs à atteindre concernant l'harmonisation du coût à ce niveau au Grand-Figeac. Il estime qu'il y a une réflexion sérieuse et approfondie à avoir sur ce sujet au niveau de la communauté de communes. Ce n'est pas en 6 mois de commissions communautaires que l'on va déboucher sur le sujet. Certes, il faut être solidaire. Comme le dit Monsieur le Maire : « la voie de la sagesse c'est de jouer collectif », mais cette voie on l'emprunte déjà puisque l'État nous l'impose. C'est une autre voie qu'il faut trouver et c'est celle de prendre les précautions nécessaires avant de s'engager dans cette démarche collective sans y aller tête baissée. Qu'est-ce qui nous empêche d'attendre un an ou deux une fois que la communauté de communes aura bien réfléchi sur l'ensemble des sujets ? Quant à reporter et faire trainer le sujet comme pour le report de la mise à plat des compétences, il fait remarquer qu'en 2020 il va y avoir des élections et que la gouvernance peut changer. Il trouve « fort de café » que l'on prenne une décision aussi rapide alors que le législateur nous permet de reporter cela dans le temps sans forcément aller jusqu'en 2026. Soyons raisonnable sachant que la commune de Figeac a un temps d'avance par rapport aux autres communes.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas de se convaincre autour de la table mais de dire que le même argument est valable dans les deux sens. Effectivement, la gouvernance peut changer et si demain (la ville de Figeac étant minoritaire à la communauté) une majorité se dessinait pour estimer que la commune de Figeac n'avait qu'à se mettre sous le boisseau dans la majorité qui sera dans le syndicat demain, nous n'aurons pas de marge de manœuvre pour négocier. Si l'on signe le contrat de transfert maintenant, nous sommes tranquilles. Il entend tout à fait l'argument de l'attente avant le transfert mais c'est aussi à cause d'un éventuel changement de gouvernance qui pourrait arriver après les élections de 2020 qu'il est urgent de bloquer la situation comme nous l'entendons et à notre avantage. Lorsqu'il a parlé de solidarité et de jouer collectif, c'est dans les deux sens. Jouer collectif, cela veut dire « jouer avec les autres ». Cela ne veut pas dire que l'on arrive pieds et poings liés en disant que les communes rurales veulent que Figeac paie pour elles et qu'on leur donne nos techniciens : ce n'est pas du tout cela.

Mme GONTIER souhaite vérifier qu'elle a bien compris et indique que Monsieur le Maire a expliqué qu'il valait mieux signer un contrat en blanc parce qu'une fois signé la négociation du contenu se faisait plus facilement. Est-ce cela qui est proposé ?

Monsieur le Maire répond par la négative. La discussion a déjà commencé.

Mme GONTIER indique qu'une fois la compétence devenue communautaire rien n'assure qu'elle restera en régie.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en précisant que cela va faire l'objet de nouvelles délibérations et que nous aurons entre le 1^{er} juillet 2019 et le 1^{er} janvier 2020 pour mettre tout cela « au propre ». Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc.

Mme GONTIER est d'accord sur le fait que rien ne changera dans un premier temps comme cela a été dit lors de la réunion du Grand-Figeac. Il y a été dit également que dans ce cadre-là une réflexion serait menée et l'on verrait comme l'on s'organiserait à terme. Elle est d'accord avec M. SZWED sur le fait qu'il

vaudrait mieux avoir ce débat maintenant : avant la signature plutôt qu'après. Lorsque l'on aura plus la main sur la compétence, on ne pourra plus décider.

Monsieur le Maire explique que le « à terme » veut dire après le renouvellement. Mme GONTIER sait très bien que ce qu'une majorité fait, une autre peut le défaire. Exemple extrême qu'il ne souhaite pas : si demain il n'y a plus d'eau dans le Célé, il faudra bien s'allier avec quelqu'un qui a de l'eau (c'est cela aussi « jouer collectif »).

Mme GONTIER retient l'exemple et indique qu'elle pense que dans le syndicat du Ségala ce cas de figure a été prévu sans que Monsieur le Maire souhaite adhérer à ce dernier.

Monsieur le Maire explique que ce syndicat a confié cela à la SAUR comme vont le faire les autres pour la distribution de l'eau. Il précise que le Syndicat du Ségala est bien la SAUR.

M. BALDY indique qu'effectivement on pourrait confier cela à un syndicat par le biais d'une délégation de service public. Ce serait alors clairement une privatisation du service de l'eau. Ce n'est pas du tout ce que l'on défend. La solution que l'on a pour garder la maîtrise publique en régie de l'eau est de transférer maintenant, non pas par idéologie ou de transfert « au pas de charge ». Ce débat a déjà eu lieu même en 2015 puisque dès que le sujet a été introduit dans la loi NOTRe, cela a fait débat. Il ne compte même plus le nombre de réunions, tous niveaux confondus, pour évoquer ce sujet. Pourquoi est-ce mieux de faire cela maintenant plutôt qu'en 2026 ? Cela est inexorable même si l'on peut toujours prédire que les majorités vont changer : cela fait deux assemblées différentes avec deux Présidents différents. Nous avons le choix d'attendre que tout le monde s'organise et d'arriver en 2026 en donnant nos volontés. On nous dira alors que nous devons faire comme cela a été décidé avant car nous serons parmi les derniers à rentrer et que comme l'Agence de l'Eau n'a plus d'argent, nos travaux ne seront plus financés. Nous avons aussi le choix d'anticiper car comme le disait M. SZWED tout à l'heure, « nous avons de la chance », alors gardons cette avance. On négocie tout de suite puisque nous sommes les premiers à être transférés en ayant une subdélégation qui nous permet finalement de ne rien changer à ce qui se passe aujourd'hui et de l'inscrire dans le marbre, au moins pour le mandat à venir. Demain, une autre assemblée autour de cette table peut décider de déléguer l'eau à la SAUR.

Mme GONTIER répond à M. BALDY que ce qui est triste est qu'il croit peut-être vraiment ce qu'il est en train de dire.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet au Conseil Municipal. Il rappelle que la commune ne pourra bénéficier d'aides que si elle se trouve dans le cadre de l'intercommunalité. Ceux restés seuls ne seront pas éligibles à ces aides. Il indique que nous avons des travaux à faire dans notre commune et que nous n'aurons aucune aide.

M. PONS ne siégeant pas au Grand-Figeac indique qu'il lui manque des éléments au dossier et en particulier concernant les communes autres, ne se trouvant pas dans un syndicat à l'heure actuelle et fonctionnant en régie. Comment vont-elles s'organiser ? Figeac a les moyens de s'organiser mais il voit mal les communes n'ayant pas de fontainier ou de conseiller municipal qui suive le service faire ce travail. Pourquoi ne pas avoir dans notre réflexion une régie communautaire ? Ces petites communes vont être dans l'obligation d'adhérer à un syndicat.

Monsieur le Maire indique que ces communes peuvent se grouper entre-elles. Certaines l'ont déjà fait. Il ne cache pas que vu la faiblesse de leurs ressources et/ou la qualité parfois limite de l'eau, le transfert de compétence implique également le transfert de responsabilités. Cette problématique des petites communes a été largement abordée et a été même mise en exergue dans toutes les études. Tous les bénévoles de petites communes ont même été transformés en équivalent temps plein lors de l'étude afin de simuler le coût d'éventuels personnels. Il est certain que cela va augmenter le prix de l'eau puisqu'à la place de bénévoles, il faudra rémunérer du personnel.

Mme GONTIER trouve malhonnête de faire comme si l'on devait assimiler une gestion à celle d'un syndicat et à une privatisation. Nous pouvons faire le choix d'un syndicat qui gère en régie. L'association « syndicat-SAUR » lui paraît malhonnête.

Monsieur le Maire indique que très peu de syndicats fonctionnent en régie et d'autres sont en délégation de services publics où les élus ne font que surveiller (certes bien) le travail réalisé par les techniciens de la SAUR.

Propos de Mme GONTIER inaudibles

M. SOTO pense qu'il faut parler clair pour la continuité du débat qui a eu lieu à la communauté de communes. Quels sont les vrais enjeux ? La nécessité absolue que la régie municipale de l'eau et de

l'assainissement à Figeac perdure. L'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun. La gestion de l'eau et celle de l'assainissement sont toutes deux indissociables. Le périmètre territorial pour préserver la ressource est à minima celui de la communauté car ce périmètre permet de préserver les captages en eau potable et est essentiel sur le plan environnemental et écologique. D'ailleurs, nous avons depuis plusieurs années mis en place la gestion de l'assainissement collectif (SPANC) qui est déjà à l'échelle communautaire. Les eaux pluviales sont également gérées à l'échelle communautaire et c'est un élément majeur des projets à venir par rapport à l'artificialisation des sols. Il est donc logique que les services de l'eau et de l'assainissement puissent avoir cette dimension territoriale large. Les pollutions ne s'arrêtent pas aux frontières de la commune et la qualité de l'eau au robinet en dépend. Le passage en gestion associée de la régie de Figeac avec la communauté permet de réfléchir collectivement à la future gouvernance de l'eau. Il serait dommageable de faire la politique de la chaise vide et de ne pas participer à cette réflexion, sinon, à l'arrivée, tout nous sera imposé. Il ajoute que l'on peut associer à cette démarche de réflexion des citoyens voire même des associations à cette gouvernance démocratique de l'eau. Il faut se donner du temps, jusqu'en 2026, pour organiser le service : il y a urgence à ne pas se presser et bien évaluer les besoins et statuer sur les personnels ainsi que les travaux futurs à réaliser. Beaucoup d'investissements sont à réaliser sur le territoire dans la limite d'un prix de l'eau acceptable pour les usagers. Il faut vraiment être autour de la table des négociations et dans le vrai débat. Ce sont des négociations qui vont durer car on peut régimenter tout ce qu'il y a à traiter par rapport à la gouvernance future sur ce territoire. Toutes les études, certes bien approfondies, n'ont pas encore tout mesuré.

Monsieur le Maire indique que, sauf à faire une erreur de lecture, nous ne sommes pas en opposition avec la communauté de communes. Nous avons toujours été jusqu'à présent en partenariat. Il ne voit pas pourquoi les discussions ne seraient pas franches et loyales. C'est parce que les conditions sont bonnes aujourd'hui qu'il faut que cela se passe comme cela. Il a fait une suggestion au Président du Grand-Figeac qui l'a écouté : mettre en place un Conseil de l'Eau où l'on aurait un certain nombre d'abonnés tirés au sort sur la liste des abonnés de façon à ce que les usagers puissent être associés aux discussions et aux réflexions afin de ne pas se trouver simplement entre techniciens et élus pour débattre de la ressource qui est également une priorité pour nos concitoyens.

Mme GONTIER regrette qu'après avoir passé autant de temps sur la réunion organisée par Vivre Figeac, Monsieur le Maire n'en profite pas pour dire que c'est quelque chose qui est ressorti dans cette réunion et que c'est très bien d'en avoir parlé au Président du Grand-Figeac mais que l'idée est collégiale.

M. BROUQUI écoute depuis tout à l'heure le débat et s'aligne relativement sur la réflexion de M. SZWED. On nous explique que l'on va discuter et débattre. Or, on a déjà du mal à le faire en Conseil Municipal et il doute de la capacité à le faire en Conseil Communautaire. Il a eu des discussions avec les personnels du Grand-Figeac et de la commune qui ont de grosses craintes à ce niveau. Monsieur le Maire a « éteint un peu le feu » en expliquant que la commune restera en régie. La seule raison pour laquelle il a rédigé le courrier en commun avec Vivre Figeac est vraiment la suivante : Où est cette urgence ? On pense à l'année prochaine voire la suivante et on nous parle de 2026. Pour lui 2026 ne l'intéresse pas. Les décisions doivent se prendre maintenant. Elle sera transférée d'office en 2026. Peut-être que la loi va changer, personne ne peut le dire. Pour l'instant, il faut que l'on fasse avec ce que l'on a. Comment va-t-on s'y prendre au niveau de la communauté de communes pour faire un syndicat ouvert avec des gens. On a déjà du mal à le faire au niveau de la commune. L'idée de base était de se rajouter peut-être un an. En discuter avec les employés, les élus et les figeacois avant les élections municipales si on le souhaite pour éviter les problèmes et seulement ensuite décider et voter ou pas le transfert ou l'adhésion au syndicat Limargue.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'employés que la commune a mais bien des agents fonctionnaires territoriaux. Il rassure M. BROUQUI à ce sujet en lui indiquant que la discussion a eu lieu avec eux également car ce sont eux les premiers intéressés. Ils étaient 3 qui plus est délégués du personnel. On ne peut donc pas les accuser d'être du « syndicat maison » si M. BROUQUI voit ce qu'il veut dire. S'il a réussi à les convaincre, c'est bien que les arguments ne sont pas aussi biaisés que l'on veut le faire croire.

M. SZWED a relevé l'argument de Monsieur le Maire concernant la réactivité qu'il faut avoir pour obtenir les subventions de l'État. Il aurait souhaité qu'il en soit de même pour la vidéoprotection.

Monsieur le Maire indique que la polémique n'est pas du tout utile dans ce cas-là. On n'a pas eu de subvention alors que nous en espérions une mais il a rencontré Monsieur le Préfet qui était en charge du dossier qui lui avait répondu n'avoir plus d'argent et qu'il verrait l'année d'après où, par la suite, ce n'était plus à l'ordre du jour. Cela n'a rien à voir avec la réactivité.

M. SZWED explique qu'il a tendu la perche à Monsieur le Maire qui l'a saisie. Il sait très bien que sur le plan budgétaire la commune peut faire sans la subvention de l'État. Il a une suggestion : on cherche des thèmes pour les commissions territoriales. Étant donné que la compétence eau et assainissement va certainement être transférée au Grand-Figeac, il doit y avoir sur ce sujet une implication au niveau des commissions territoriales car il va falloir harmoniser les attitudes au titre des services de proximité.

Mme GONTIER a une remarque sur le fait de la « jouer » collective et solidaire. Si l'on se projette un peu plus loin, c'est une nouvelle fois une compétence qui relevait des communes et qui était gérée avec du personnel communal qui s'échappe des communes. C'est le même problème que pour la réflexion des écoles sur laquelle on est d'accord, celle de maintenir des services de proximité et de maintenir un certain nombre de compétences sur les communes. Dans quelques années, on ne se posera même plus la question de savoir si on doit constituer des communes nouvelles, agrandir nos communautés de communes. De fait, nos communes n'existeront plus. Derrière ce débat, il y a aussi ce risque et on le sait car nous y sommes dedans depuis longtemps.

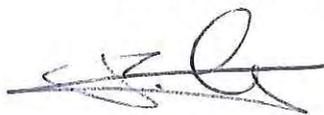
Monsieur le Maire indique que ce n'est pas parce qu'il met en œuvre un transfert de compétence qu'il est farouchement pour le principe. Une fois que l'on nous a obligé à le faire il faut bien que l'on y aille mais le mieux possible pour nos habitants. La date est le seul choix que l'on ait.

Propos inaudibles.

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux, délégués et concitoyens ayant assuré le dépouillement lors des élections européennes de la veille qui se sont parfaitement déroulées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,



Patricia GONTIER

Nota Bene : Les propos prononcés lors des débats ne peuvent être retranscrits lorsque leurs auteurs n'ont pas, au préalable, activé leur microphone individuel. Les interventions non retranscrites sont signalées au procès-verbal par la mention « propos inaudibles ».